

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE FIXATION DES CONDITIONS D'INSTALLATION D'UNE
PARTIE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
D'HYDRO-QUÉBEC DANS LA VILLE DE TERRBONNE

DOSSIER : R-3841-2013

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente

AUDIENCE DU 6 AOÛT 2013

VOLUME 2

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me LOUIS LEGAULT
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY
procureur d'Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTES :

Me MARC-ANDRÉ LeCHASSEUR
procureur de Union des municipalités du Québec
(UMQ);

Me DANIEL CHAMPAGNE
procureur de Ville de Terrebonne (VDT).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
PRÉLIMINAIRES	4
PREUVE DE L'INTERVENANTE VILLE DE TERREBONNE	6
MARC LÉGER	6
INTERROGÉ PAR Me DANIEL CHAMPAGNE	6
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	35
RÉINTERROGÉ PAR Me DANIEL CHAMPAGNE	48
INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT	51
INTERROGÉ PAR LA PRÉSIDENTE	57
STÉPHANE LARIVÉE	61
INTERROGÉ PAR Me DANIEL CHAMPAGNE	61
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	93
INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT	98
INTERROGÉ PAR LA PRÉSIDENTE	111
CONTRE-PREUVE HQD	120
JOHANNE LaBADIE	120
INTERROGÉE PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY	120
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DANIEL CHAMPAGNE	126
INTERROGÉE PAR Me LOUIS LEGAULT	132
INTERROGÉE PAR LA PRÉSIDENTE	137

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce sixième (6e) jour du mois
d'août :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du six (6) août
deux mille treize (2013), dossier R-3841-2013.
Demande de fixation des conditions d'installation
d'une partie du réseau de distribution
d'électricité d'Hydro-Québec dans la ville de
Terrebonne.

Le régisseur désigné dans ce dossier est maître
Louise Rozon.

Le procureur de la Régie est maître Louis Legault. La
requérante est Hydro-Québec Distribution,
représentée par maître Jean-Olivier Tremblay.

Les intervenantes sont :

Union des municipalités du Québec, représentée par
maître Marc-André LeChasseur;

Ville de Terrebonne, représentée par maître Daniel
Champagne.

Y a-t-il d'autres personnes qui désirent présenter
une demande ou faire des représentations au sujet
de ce dossier? Je demanderais par ailleurs aux

parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement. Aussi auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame la greffière. Alors bonjour, rebonjour à vous tous. Nous allons donc poursuivre l'audience avec la poursuite de la preuve de la Ville de Terrebonne. Maître Champagne.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Dans un premier temps, suite à une conversation que j'ai eue avec le procureur de la Régie, j'ai pris sur moi de libérer monsieur Daoust, parce que la greffière me faisait remarquer qu'il n'avait pas été officiellement libéré, donc j'ai pris sur moi de le libérer suite aux remarques du procureur et aux représentations que vous lui aviez faites.

LA PRÉSIDENTE :

Excellent. Vous avez bien suivi les consignes. Me

DANIEL CHAMPAGNE :

Merci beaucoup. Alors, le prochain témoin de la Ville de Terrebonne, monsieur Marc Léger.

PREUVE DE L'INTERVENANTE VILLE DE TERREBONNE

L'an deux mille treize (2013), ce sixième (6e) jour du mois d'août, A COMPARU :

MARC LÉGER, ingénieur agricole, Ville de Terrebonne, ayant une place d'affaires au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne;

LEQUEL, après avoir fait une affirmation solennelle dépose et dit :

INTERROGÉ PAR Me DANIEL CHAMPAGNE :

- Q. [1] Monsieur Léger, dans un premier temps, pourriez-vous dire à madame la présidente quelles sont vos fonctions à la Ville de Terrebonne?
- R. Oui. Alors, je suis coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale de la Ville de Terrebonne. Mes fonctions principalement touchent la coordination de tous les projets qui ont un volet environnemental à la Ville. Donc, je collabore avec les différents projets des différentes directions : génie, loisir, aménagement du territoire, entretien du territoire. Et je suis particulièrement responsable de tout le

projet d'aménagement, les aménagements du Ruisseau de Feu.

Q. [2] Au niveau de votre curriculum vitae, quelles sont les études que vous avez eues pour devenir ingénieur dans un premier temps?

R. J'ai étudié à l'Université McGill en génie agricole. C'est le Collège McDonald de l'Université McGill où j'ai fait mon baccalauréat en quatre-vingt-trois (83). Et mon projet de fin d'étude touchait particulièrement toute la question du drainage agricole et la question de la conservation des sols et de l'eau, et caetera.

Q. [3] Et vous êtes membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis quelle date, Monsieur?

R. Depuis mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983).

Q. [4] Avant d'être à l'emploi de la Ville de Terrebonne, vous étiez à l'emploi, quel était votre emploi?

R. J'ai travaillé pendant près de vingt (20) ans au ministère de l'Environnement. En fait, je suis rentré au ministère de l'Environnement en mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988). Non, je m'excuse. Quatre-vingt onze (91). Parce que de quatre-vingt-huit (88) à quatre-vingt onze (91), j'étais pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de

l'Alimentation. Mais en quatre-vingt onze (91), j'ai commencé ma carrière au ministère de l'Environnement jusqu'en deux mille neuf (2009) où là j'ai été employé à la Ville de Terrebonne.

Q. [5] Et brièvement quelles étaient vos fonctions au ministère de l'Environnement, Monsieur Léger?

R. J'ai commencé par être un analyste, chargé de projet à la Direction de l'analyse. Donc, j'analysais différents projets de toute nature, parce que j'ai touché à peu près à tous les volets, le volet agricole, le volet des milieux naturels, le volet aussi industriel. Par la suite, je suis devenu chef d'équipe. Et dans les dernières années, j'étais le directeur régional adjoint responsable des bureaux de Laurentides et de Lanaudière.

Q. [6] Et est-ce que ça incluait la Ville de Terrebonne comme...

R. C'est exact. Terrebonne. En fait, tout Lanaudière. Ça part du fleuve, si on veut, de Terrebonne, Repentigny, tout ça, jusqu'en haut de Saint-Michel-des-Saints, la Manaouane, tout ça, Saint-Barthélemy du côté est. Même chose du côté des Laurentides, jusqu'à Mont-Laurier, Lachute, Plaisance est à la limite du territoire.

Q. [7] Parfait. Je vous remercie beaucoup pour

l'élaboration de votre c.v. Maintenant, on va passer au deuxième sujet. Pourriez-vous brièvement nous faire état de l'historique de ce parc régional là du Ruisseau de Feu?

R. Écoutez, toutes les intentions, les volontés de restaurer l'habitat du Ruisseau de Feu datent de très longtemps. En fait, ça date du milieu des années quatre-vingt (80). Ce qu'on appelait à l'époque le projet Archipel qui visait l'ensemble du territoire de la communauté urbaine de Montréal à l'époque, mais en fait c'est un peu l'équivalent de ce qu'on entend maintenant dans le PMAD de la CMM, la trame verte et bleue.

Donc, c'était d'implanter et de restaurer un grand espace, un parc linéaire, si on veut, parc bleu autour de l'archipel de Montréal. Et déjà à cette époque-là, le Ruisseau de Feu avait été identifié comme un élément structurant majeur de cette trame-là. Par la suite, il y a plusieurs études qui ont été faites, entre autres par le Ministère du Ressources naturelles et de la Faune, à l'époque, ça s'appelait le MLCP (Loisir, Chasse et Pêche).

9 h 12

Aussi en collaboration avec Canards Illimités, déjà

dans les années quatre-vingt-dix (90), il y a des études préliminaires qui avaient été faites, là, pour voir à la restauration du Ruisseau de Feu. La Ville de Lachenaie, à l'époque, avant de... d'être fusionnée pour devenir la Ville de Terrebonne, donc dans les années quatre-vingt-dix (90) jusqu'à deux mille (2000), a travaillé, de concert avec les ministères et Canards Illimités, pour préparer un projet d'aménagement du Ruisseau de Feu. Et il y a... l'évolution, c'est... il y a eu beaucoup de discussions aussi avec les propriétaires terriens qui étaient sur le territoire et il y a eu plusieurs donations, des dons écologiques.

Compte tenu de la forte valeur écologique de ce milieu-là. Les propriétaires ont réussi, avec le Programme des dons écologiques du gouvernement fédéral et provincial, à obtenir des dons pour céder ces terrains-là. Il y a une partie des terrains qui ont été cédés à Canards Illimités et une autre bonne partie des terrains ont été cédés à la Ville de Terrebonne, toujours dans le but d'élaborer un plan... un concept de conservation.

Alors, tous les partenaires se sont entendus, en fait, pour élaborer un protocole d'entente, qu'on appelle le Plan de conservation et

de mise en valeur du Ruisseau de Feu, je pense qu'il a déjà été déposé comme pièce, là...

Q. [8] Oui, on y arrivait.

Alors, cet historique-là, Madame la Présidente, on le retrouve à la pièce VTRB-4, qui est pour la Régie la cote VDT-0027. Excusez, qui est, pour la Commission, la pièce... la Régie, la pièce VDT-0011. Alors, vous allez avoir, à la section qui s'appelle le Plan de conservation et de mise en valeur de Ruisseau de Feu, de deux mille dix (2010), vous allez avoir la Situation générale à l'article 1.1. C'est un peu ce que vient de dire le témoin.

Vous allez avoir, dans un deuxième temps, l'Historique et le contexte plus développé, à l'article 1.2. Et, de manière introductive, le Protocole d'entente et les objectifs, auquel on va arriver, à l'article 1.3.

Vous avez le document avec vous, Monsieur...

R. Oui.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Ce protocole d'entente là, Madame la Présidente, vous le retrouvez à l'Annexe 1. Je vais vous laisser le temps d'y arriver. C'est beau?

Q. [9] Vous l'avez, Monsieur...

R. Oui.

Q. [10] Parfait.

R. Ça va.

Q. [11] Alors, dans... ce protocole d'entente, il est entre la Ville de Terrebonne, d'une part, certaines compagnies à numéro, qui sont les donateurs de terrains, le ministère du Développement durable, le ministère des Ressources naturelles, Canards Illimités. Et, dans les « attendu », j'aimerais tout simplement en citer quelques-uns :

Attendu que la Ville de Terrebonne possède une richesse naturelle remarquable.

Le troisième :

Attendu que le donateur possède une vaste étendue de terrains à développer située à l'intérieur du territoire visé par le présent protocole.

Attendu que Canards possède une vaste étendue de terrains aménagés à des fins fauniques et à mettre en valeur à des fins récréatives et éducatives située à l'intérieur du territoire visé par le présent protocole.

Attendu que le ministère des Richesses

naturelles et de la Faune planifiée et souhaite réaliser des aménagements afin d'améliorer des habitats de la faune et leur productivité dans le secteur.

Attendu que le ministère du Développement naturel de l'environnement souhaite la réalisation d'un projet intégré afin d'assurer la réalisation de projets de conservation et la mise en valeur du territoire.

Attendu qu'il est dans l'intérêt tant des parties aux présentes que des citoyens de la région...

Et j'insiste sur le mot « région ».

... que soit planifié de façon conjointe le développement du secteur concerné afin d'en assurer le développement urbain, la conservation et la mise en valeur des milieux naturels, le tout dans une perspective de développement durable.

Et j'insiste sur le mot « développement durable ». Vous avez, à l'article 1, les objets, A :

D'harmoniser la consolidation et le développement urbain du patrimoine avec l'aire de conservation.

D'encadrer l'élaboration d'un plan de conservation afin de permettre d'améliorer la situation sur le plan environnemental, faunique et floristique et de l'accès au public dans la Ville de Terrebonne dans le but...

Et je vais au point 4 :

... de développer le potentiel récréatif du secteur par l'aménagement d'infrastructures compatibles avec les aménagements fauniques et floristiques, de promouvoir des activités d'éducation auprès de la population...

Et E :

... de réaliser des projets qui permettraient la consolidation la mise en valeur du territoire tout en permettant des avis favorables sur ledit projet conformément aux responsabilités respectives des

parties.

(9 h 19)

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Q. [12] J'aimerais vous amener, Monsieur Léger, à la page 27 du document, où on a un tableau, « Entre le potentiel et les contraintes », est-ce que vous l'avez?

M. MARC LÉGER :

R. Oui.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Madame la Présidente? LA

PRÉSIDENTE :

C'est beau.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Q. [13] On parle ici du secteur prairie, « Potentiel de la mise en valeur écotouristique », alors pourriez-vous dire, sous la rubrique de mise en valeur écotouristique au niveau des contraintes, qu'est-ce qu'établit l'étude, la deuxième... la deuxième contrainte?

R. Bien, on y lit, évidemment, qu'il y a la présence d'une ligne électrique de transport de deux pylônes puis...

Q. [14] Donc la présence d'une ligne hydroélectrique de transport et de deux pylônes serait une

contrainte pour la mise en valeur écotouristique de ce site?

R. C'est exact.

Q. [15] Parfait. Maintenant, je vais vous amener, Madame la Présidente et Monsieur Léger, à la pièce VTRB-3, qui est pour la Commission la VDT-003, qui est la proposition d'aménagement intégré des voies migratoires et structures de contrôle dans le paysage. En quoi consistent les propositions d'aménagement contenues dans ce document-là, Monsieur Léger?

R. Bien, dans le cadre de tout, du déploiement du projet de mise en valeur, la question de l'intégration au paysage était un des éléments primordial pour le projet de développement. Donc il y a un mandat qui avait été donné à une dame qui est en maîtrise de sciences de l'environnement à l'UQAM, un mandat qui avait été donné conjointement par la Ville de Terrebonne et le ministère des Ressources naturelles, pour faire une analyse paysagère du secteur, donc les différents types de paysages, que ça soit des forêts, des prairies humides, des marécages, et d'intégrer les différents ouvrages implantés pour la mise en valeur faunique, c'est-à-dire les seuils, les

passes migratoires pour le poisson, et les endroits où les gens vont accéder éventuellement à ces infrastructures-là pour des fins touristiques. Donc cette étude-là était spécifiquement pour faire l'analyse paysagère et de voir comment on pouvait aménager ces espaces-là.

Q. [16] Je vais vous amener de manière spécifique maintenant à la pièce VTRB-11, qui est pour la Régie la VDT-0018, qui est la carte « Concepts d'aménagement ». Quels sont les différents concepts d'aménagement qu'on retrouve sur cette carte-là, Monsieur Léger?

R. Bon, au départ, cette carte-là, « Concepts d'aménagement », fait partie intégrante du document de plan de conservation et de mise en valeur du Ruisseau de Feu.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

C'est une carte agrandie, Madame la Présidente.

R. Alors ce document-là, en fait, est le résultat de discussions longues et, comment j'expliquerais, de façon pointue avec les promoteurs immobiliers qui ont un projet de développement immobilier dans le secteur, Canards Illimités, la Ville de Terrebonne et le ministère des Ressources naturelles, et le ministère du Développement durable et de

l'environnement.

Donc chacun des partenaires a pris en considération les différents contraintes et potentiels du secteur pour en venir à un concept d'aménagement qui prévoit évidemment tous les aménagements fauniques, c'est-à-dire les passes migratoires, l'implantation de digues, de structures de contrôle, pour implanter les secteurs marais pour des zones de fraie pour la perchaude et des zones de nidification pour toute la sauvagine.

Et jumelées à ça, évidemment, toutes les infrastructures récréotouristiques qu'on veut y implanter également du côté de la Ville pour donner à ce territoire, qui est un des plus importants sur la Rive-Nord de Montréal, il y a déjà certains aménagements qui sont même des parcs nationaux du côté des Îles de Boucherville et tout ça, mais du côté de la Rive-Nord, il n'y a pas grand chose de comparable à part complètement à l'ouest, là, qui est le Parc national d'Oka si on veut. Mais du côté nord-est, il n'y a pas de comparables dans le secteur, c'est quand même un territoire qui couvre près de deux cents (200) hectares, c'est quand même assez vaste.

9 h 25

Et, c'est ça, les concepts d'aménagement prévoyaient différentes phases, un secteur marais, comme j'expliquais, qui est beaucoup pour la reproduction du poisson et la nidification de la sauvagine; un secteur marécage qui est plus une zone aussi de frai, mais pour différentes, d'autres espèces de poissons.

Secteur forêt où il y a la restauration d'un boisé parce qu'il faut croire... il faut comprendre que, à l'époque, c'étaient toutes des terres qui étaient agricoles, donc qui étaient cultivées, malgré que c'était en bonne partie en zone inondable, c'étaient toutes des terres qui étaient cultivées en été. Donc, la Ville, depuis deux mille sept (2007), a planté près de trente mille (30 000) arbres dans le secteur pour restaurer, pour régénérer une forêt dans le secteur.

Et finalement, à l'ouest de l'Autoroute 40, ce qu'on appelle le secteur prairie qui serait plus le pôle touristique. C'est là qu'on va éventuellement installer un centre d'interprétation avec des accès directement au plan d'eau là pour de la location d'embarcations nautiques. Et évidemment, dans l'ensemble du secteur, des

sentiers aménagés avec des points d'observation, des tours d'observation aussi pour pouvoir mettre en valeur, au niveau touristique, toutes les infrastructures qui vont être mises en place.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Q. [17] Parfait. Maintenant, on va passer à la pièce VTRB-2A qui est pour la Régie la pièce C-VDT-027. Alors, il s'agit de la mise la mise à jour, Madame la Présidente, de la pièce VTRB-2 qui est pour vous la pièce C-VDT-0009. Donc, on va quand même déposer la pièce 0009, mais pour les fins du témoin, on utilisera que la pièce 0027 puisque c'est la même pièce, mais mise à jour. Est-ce que vous l'avez avec vous, Monsieur?

R. Oui.

Q. [18] Parfait. Alors, cette pièce-là est composée de plusieurs plans. Le premier plan représente... que représente le premier plan?

R. Bien, en fait, c'est ce qu'on appelle un peu le plan clé, c'est le plan général qui montre un peu les propositions d'aménagement dans les différents secteurs, en fonction des études préliminaires qui avaient été faites là, les analyses paysagères et... c'est ça, tous les plans concepts. Donc, sur le plan clé, on voit les tracés des sentiers

proposés qu'ils soient sur pilotis lorsqu'on est dans une zone qui est vraiment humide ou en gravier lorsqu'on est dans des secteurs surélevés. Par exemple, sur le haut des digues qui ont été aménagées pour implanter les secteurs marais ou marécage. Et évidemment, tout ce qui est piste cyclable, tour d'observation et ce qu'on appelle les seuils, les seuils étant les points d'entrée ou les accès au site.

Q. [19] En parlant de ces tours d'observation-là, on les retrouve où sur ce plan-là?

R. En fait, ce serait principalement pour la première phase, c'est le point 6 qu'on voit à l'extrême droite du plan.

Q. [20] Oui.

R. En fait, c'est le long de la rue Bernard-Gagnon juste à côté de la passe migratoire pour le poisson et à l'entrée là de la zone... de l'ouvrage, en fait, de contrôle des eaux à l'extrémité est du secteur marais.

Q. [21] Bon. Et par rapport aux tracés d'Hydro-Québec pour l'installation justement de sa ligne de distribution aérienne, elle va passer où par rapport à cette tour d'observation?

R. Bien, le projet déposé par Hydro-Québec, en fait,

longe le Chemin Saint-Charles... Q.

[22] Oui.

R. ... à partir de l'intersection... Si on regarde le plan, c'est à peu près à partir du point 4b là...

Q. [23] Oui.

R. ... en remontant vers le haut de la carte, vers le 3b, vers Charlemagne. Alors, disons que la distance entre le point 6 où serait la tour d'observation jusqu'au Chemin Saint-Charles là, ce sont quelques centaines de mètres tout au plus là. Et la tour envisagée là, elle a une trentaine de mètres de haut.

Q. [24] Et selon vous, quelle serait la conséquence d'avoir ces installations aériennes-là par rapport non seulement à cette tour d'observation-là, mais à l'ensemble de cette partie-là du Parc régional Ruisseau de Feu?

R. Bien, c'est sûr que ça crée une pollution visuelle importante que, nous autres, on souhaite ne pas avoir. D'ailleurs, hein, je ne sais pas si ça a déjà été dit, on a déjà payé un montant de quatre cent mille dollars (400 000 \$) pour déplacer une ligne dans un... limitrophe à ce secteur-là pour justement éviter d'avoir des poteaux électriques dans le secteur. C'est sûr que avec toute l'analyse

paysagère, avec tous les efforts que la Ville de Terrebonne a mis depuis plusieurs années pour faire de ce territoire-là un territoire unique, disons que ça ne vient pas bonifier le projet d'aucune façon là. Ça, c'est clair que ça vient perturber un peu tous les aménagements qu'on a... qu'on veut mettre en place.

Q. [25] Alors, le plan suivant représente quoi, Monsieur?

R. Le plan suivant, en fait, ce sont des exemples. Ce sont toujours des plans concepts au niveau des accès, des entrées qu'on veut faire pour accéder au parc lui-même.

9 h 30

Donc, on voit en bas que c'est le point 3B, aménagement, donc, ça c'est l'accès au nord du secteur marécage et qui donne accès au premier chantier, là, qui serait en périphérie du marécage.

Q. [26] Le plan suivant en disant le numéro du plan, s'il vous plaît, en bas?

R. C'est le plan 4A, en fait, qui est juste, encore une fois, le pôle d'entrée du côté de la piste cyclable au coin de la rue des Migrateurs, donc, plus à l'extrême ouest du secteur du marais. Ensuite, le point 4B, c'est les aménagements

d'entrée à l'intersection de la rue Bernard-Gagnon et du chemin Saint-Charles. Point 5, en fait, est comme un débarcadère, une espèce d'observatoire qu'on voit qui donne une vue sur tout le secteur marécage dans ce secteur-là. En fait...

Q. [27] Et ça comme c'est indiqué sur le plan c'est en fonction de la zone d'interprétation ces aménagements-là?

R. Oui, tout à fait, c'est sûr que ce qu'on voit sur le plan clé qui est au départ, les lignes jaune orange, sont les différents sentiers qu'on se propose d'aménager et au bout du sentier bien évidemment il y a une plate-forme, un belvédère qui donne une vue à tous les aménagements fauniques qui ont été faits au niveau du marécage, des plantations, des... Parce que dans le secteur il faut comprendre que ce n'est pas juste de mettre en eau certains secteurs.

Il y a eu des plantations d'herbacées et d'arbustifs de différents types de végétation qui est approprié en fonction de la différente faune qu'on veut y retrouver. Dans le secteur marais c'est plus des herbacées, c'est plus des endroits où le poisson va s'implanter pour frayer. Dans le secteur marécage c'est peut-être un peu plus

arbustif pour permettre plus à la faune aviaire en fait d'avoir des abris pour la faune aviaire de se cacher.

Alors, c'est le concept est complet, là, c'est... Comme je vous disais aussi l'analyse paysagère pour dire d'où sont les points de vue idéals, le point, l'élément 5 n'a pas été mis là au hasard, il a une profondeur supplémentaire dans le marécage qui a été fait là, qui demeure un point d'eau permanent dans ce marécage-là. C'est comme si c'est un petit étang à l'intérieur du secteur marécage.

Parce qu'après une certaine date dans le secteur, un marécage en fait c'est une zone qui est inondée à certaines périodes de l'année, mais qui peut être exondée puis être à sec à certaines périodes, autres périodes de l'année. Comme en période d'étiage, comme à la fin juillet, début août, comme en ce moment, il faut dire que cette année il a plu beaucoup, il y a pas mal d'eau un peu partout, mais de façon générale le marécage à cette période-ci serait en général asséché et il n'y aurait plus d'eau.

Alors, il y a eu une sur-excavation qui a été faite, si on le voit sur le plan clé, la

couleur est un peu plus bleu pâle, ça c'est comme une espèce d'étang qui a été aménagée pour qu'il demeure en permanence en eau quelque soit la période de l'année et la plate-forme d'observation qui est au point 5 a été évidemment localisée en fonction de ça.

Q. [28] Et le plan numéro 7, aménagement de la tour d'observation. Lorsqu'on parle d'une tour d'observation, ce n'est pas seulement une tour, là, un mirador, c'est quelque chose de plus détaillée et de plus sophistiquée. C'est ce qu'on voit vraiment sur ce plan-là?

R. Bien effectivement sur le plan on voit un concept qui n'est pas définitif, parce que les plans de construction n'ont pas été faits, mais on voit un plan concept qui donne, qui tend à vouloir rappeler la présence du chemin de fer, l'histoire quand même du secteur, du ruisseau de Feu et le chemin de fer qui ne passe pas très loin, à proximité. Donc, un des concepts envisagés c'est de reproduire une espèce de tour d'observation avec des conteneurs ferroviaires et qui seraient un par-dessus l'autre, un peu, comment je pourrais expliquer, peut-être dans la région de Montréal, là, il y a Habitat 67 qui peut ressembler à ça,

c'est comme des espèces de blocs ou de cubes qui sont superposés un par-dessus l'autre.

Et l'objectif c'est d'en avoir cinq ou six superposés un par-dessus l'autre pour avoir une hauteur suffisante pour être capable de surplomber l'ensemble du secteur et de bien pouvoir observer la nature et la faune à cet endroit-là.

Q. [29] Et j'imagine que cette tour d'observation là va faire trois cent soixante (360) degrés au niveau visuel?

R. Tout à fait.

Q. [30] Parfait. Et il y aura également, on voit au point 8, des panneaux d'interprétation?

R. Oui. Tout à fait. C'est sûr que l'objectif c'est tout à fait en même temps c'est de faire en sorte que les gens puissent avoir un volet éducatif tout au long du parcours qui va être emprunté par les usagers.

Q. [31] Parfait. Or, tout le travail qu'effectue la Ville de Terrebonne depuis plusieurs années, c'est d'avoir un concept global dans la perspective d'aménager un parc régional non seulement pour aujourd'hui et demain, mais à long terme?

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

Excusez-moi. Était-ce une question, cher confrère,

je la trouve un peu suggestive. Me

DANIEL CHAMPAGNE :

Oui. Je suis d'accord avec vous. C'était tout simplement pour accélérer le débat.

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

D'accord.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Q. [32] Je reprends ma question. Moi c'était juste pour aider la Régie, Madame la Présidente, mais je vais la reprendre. Alors, dans quel but la Ville a-t-elle mis tant d'efforts pour aménager ce parc-là régional du ruisseau de Feu?

9 h 36

R. Bien, je vous dirais que la Ville de Terrebonne, oui, mais pas uniquement la Ville de Terrebonne, plusieurs partenaires dont le Gouvernement du Québec, les organismes de conservation et même les promoteurs immobiliers qui sont présents sur le territoire ont constaté, ont convenu que c'était un site exceptionnel et c'est pour cette raison qu'on a mis beaucoup, beaucoup d'efforts depuis plus de trente (30) ans, comme je l'expliquais là, ça date des années quatre-vingts-quatre-vingts-dix (1980-1990), pour en arriver à un concept qui soit le plus global et le plus adéquat possible pour toute

la région.

Comme je vous l'expliquais, dans le secteur est de la Couronne-Nord, il n'y a aucun parc de cette envergure-là, on est à la limite de la municipalité de Charlemagne, le secteur forêt au nord est à la limite entre les deux municipalités, la MRC L'Assomption, autrement dit Charlemagne, Repentigny, sont vraiment collées sur ce territoire-là et l'ensemble de la MRC des Moulins aussi : Mascouche, ce n'est pas très loin. Et c'est un endroit qui est facilement accessible par la population du fait que c'est aux confluent de l'autoroute 40 et de la 640.

Et c'est certain que pour la ville, c'est un parc qui revêt une importance majeure.

D'ailleurs même la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre de leur projet de Trame verte et bleue va nous aider à financer certains aménagements, certaines infrastructures sur le Ruisseau de Feu dans le secteur.

Q. [33] Parfait.

R. Parce que c'est considéré comme un parc d'intérêt métropolitain, un espace d'intérêt métropolitain.

Q. [34] Hier on a produit une lettre de Canards Illimités, hélas, Madame la Présidente, je n'ai pas

eu le temps de prendre la cote si vous voulez peut-être juste me la redonner, puis hier j'ai essayé de reprendre les cotes sur le site mais ça ne fonctionnait pas. Je m'excuse.

LA PRÉSIDENTE :

C'était D-0039.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

D-0039.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

D-0039. Alors je vais vous en lire un extrait.

« Aujourd'hui le projet est rendu à la mise en valeur, ce qui implique d'intégrer les infrastructures au paysage par des aménagements, des plantations, l'utilisation de matériaux spéciaux. Il nous apparaît évident que l'installation de cette ligne électrique dans le paysage vient diminuer les efforts déployés pour faire de ce site un modèle au Québec. ».

Alors quelle est la position de la Ville de Terrebonne par rapport, justement, au fait que

Canards Illimités soit réfractaire à l'installation de ces lignes électriques dans le paysage concernant le parc régional Ruisseau de Feu puisqu'elle en est un des propriétaires importants au niveau terrien.

R. Bien, effectivement, Canards Illimités, comme la Ville de Terrebonne, on a travaillé fort sur ces concepts d'aménagement-là, je le répète, on a fait, on a payé des études pour faire des analyses paysagères pour s'assurer que les aménagements ils aient une intégration au paysage alors que c'est sûr que la pollution visuelle créée par cette ligne électrique-là n'est pas souhaitable, autant pour Canards que pour la Ville de Terrebonne là.

On s'entend que la ligne viendrait s'implanter à la limite entre le chemin Saint-Charles, qui est la propriété de la Ville de Terrebonne, et le secteur marécage, qui est plus la propriété de Canards Illimités. En fait, c'est vraiment à la limite de ces deux propriétés-là et pour la ville, comme pour Canards, c'est un élément qui n'est pas du tout souhaitable dans tout le concept d'aménagement qui a été préparé dans ce secteur-là. Comme la ville l'a souvent mentionné, la ville ne s'oppose pas à ce que Hydro-Québec

vienne installer des infrastructures sur le territoire, en fait, mais c'est pour ça qu'on dit, bien, si vous voulez les passer, enfouissez-les pour ne pas que ça vienne contrevenir, en fait, à tout le concept d'aménagement qui a été mis en place depuis vingt (20) ans qu'on travaille là-dessus.

Q. [35] Parfait. Maintenant, Monsieur Léger, je vais faire référence à la pièce VTRB-1, qui est pour la Régie la pièce VDT-008, qui est le dossier du Comité exécutif. Est-ce que vous en avez une copie avec vous?

R. Non, je n'ai malheureusement pas copie de cette résolution-là.

Q. [36] O.K. Alors je vais vous la remettre. Veuillez en prendre connaissance.

R. C'est bien.

Q. [37] Ça va?

R. Ça va, oui.

Q. [38] Parfait. Alors juste une ou deux questions. Au paragraphe 11 de la requête d'Hydro-Québec on dit ceci:

« La ville a déjà construit une portion du chemin Saint-Charles dans la zone de conservation et la ligne se

situaant entièrement dans l'emprise de cette voie publique. ».

Alors pourriez-vous indiquer à la Régie quels ont été les travaux qui ont été effectués en vertu de la description mentionnée au dossier du comité exécutif et dans quelle portion?

Si on pourrait reprendre la carte, Madame la Présidente, s'il vous plaît.

9 h 43

R. La carte du concept d'aménagement...

Q. [39] Non, la carte qui va apparaître au...

R. Ah! Bien, les travaux qui sont touchés par la résolution, là, c'est sûr que mon collègue, monsieur Larivée va pouvoir élaborer davantage parce que c'est vraiment un projet qui a été piloté par la direction du génie, là.

Q. [40] C'est plus monsieur Larivée qui serait apte à répondre à cette question?

R. Mais ce que je peux vous dire c'est que, oui, nous, dans les concepts, il y a une piste cyclable qui s'en vient tout le long du Chemin St-Charles ici, en fait. Et l'élargissement qu'on a fait, si on veut, c'est pour l'aménagement de la piste cyclable, qui était prévue dans les concepts d'aménagement, là, dans... pour l'aménagement.

Donc, on a une piste cyclable... dans le fond, le Chemin St-Charles, ici, a été reconstruit en bonne partie mais il est toujours à deux voies de circulation. Il y avait une voie de circulation dans les deux sens. En fait, il y a deux voies de... il y a une voie de virage, là, juste pour l'intersection Des Migrateurs, qui est plus importante. Mais, sinon, on est à deux voies de circulation, une dans chaque direction, tout le long comme antérieurement. En fait, l'élargissement, le réaménagement qui a été fait, qui a nécessité le déplacement de la ligne, c'est entre autres pour la question de la piste cyclable puis du fossé de drainage, là, des infrastructures qui sont là.

Q. [41] Parfait.

Alors, les autres questions, comme le dit monsieur Léger, ce sera plutôt pour monsieur Larivée.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, Maître Champagne. Maître Tremblay, est-ce que...

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Je vais juste reprendre ma pièce. LA

PRÉSIDENTE :

Oui.

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

Madame la Régisseuse, je vais vous demander une pause d'une dizaine de minutes pour qu'on puisse se préparer pour le contre-interrogatoire à la suite de ce qu'on a entendu ce matin.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Donc, de retour dans dix (10) minutes.
Merci.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE LA

PRÉSIDENTE :

Maître Tremblay.

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

Merci, Madame la Régisseuse.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY:

Q. [42] Bonjour, Monsieur Léger.

R. Bonjour.

Q. [43] Marc-Olivier Tremblay, procureur du Distributeur. Mes premières questions auront trait à la carte qui est affichée à l'écran, carte HQD-4, Document 2, que vous avez utilisée dans votre témoignage. Alors, je vais vous demander de vous munir du pointeur laser pour d'abord nous indiquer... clarifier la question de la tour d'observation. Vous avez mentionné, à la lumière de

vos récentes pièces, VTRB-2A, l'emplacement de la tour. Alors, pouvez-vous, à l'aide du pointeur laser, nous indiquer où serait maintenant, si elle est à un endroit différent d'où c'est indiqué, là, sur la carte, la tour d'observation?

R. Bien, on voit la carte, actuellement sur cette carte-là elle est située là. Évidemment, on n'a pas encore fait de test au niveau de la géotechnie, la capacité portante des sols et tout ça. C'est certain qu'elle va rester dans le secteur qui est ici. Si on a de la difficulté à l'implanter dans ce secteur-là, elle serait peut-être plus proche de la rue Bernard-Gagnon. Mais c'est certain qu'on veut la mettre à proximité des ouvrages.

Ici, si on voit, là, toutes les petites lignes, je dirais, un peu brunâtres, là, c'est les seuils, c'est la passe migratoire pour le poisson, qui est aménagée en espèce de S comme ça pour permettre aux poissons de remonter dans le secteur marais. Et il y a un ouvrage de contrôle, qui est ici, pour permettre éventuellement l'évacuation de l'eau du secteur marais pour retourner dans le Ruisseau de Feu. Donc, il est certain que la tour va toujours se situer dans ce secteur-là.

Q. [44] Vous avez mentionné également, dans votre

témoignage, que la Municipalité avait planté trente mille (30 000) arbres?

R. C'est exact.

Q. [45] Je crois que vous avez mentionné que c'était dans le secteur forêt. Alors, pouvez-vous nous indiquer, à l'aide du pointeur, de nous faire un... nous tracer la zone dans laquelle ont été plantés ou seront plantés ces trente mille (30 000) arbres?

R. Oui. Alors, si je récapitule, le secteur est subdivisé en quatre secteurs différents. Secteur marais, ici, qui est un marais... une mise en eau permanente. Le secteur marécage, qui est situé ici, où je disais qu'effectivement, il est inondé à certaines périodes de l'année mais, vers la mi-juin, début juillet, l'eau se retire. Et le petit étang dont je faisais mention, là, se situe plus dans le secteur ici.

Le secteur où la plantation a eu lieu c'est le secteur forêt, qui est ici, qui monte même un peu plus haut que ce qu'on voit sur la carte actuellement. Et c'est ici qu'il y a eu des planches, où il y a eu des plantations sur plus de... et, encore là, il y a eu vraiment... c'est comme une mosaïque, hein, on fait des plantations de différentes essences, ce n'est pas... ce n'est

pas du peuplier hybride à la grandeur, là, c'est des essences nobles qu'on a plantées, mélangées avec d'autres essences. C'est une trentaine de mille, là, qui est situé sur l'ensemble de ce secteur-là.

10 h 02

Q. [46] Donc réparti sur l'ensemble de la zone, du secteur, pardon, forêt?

R. C'est exact.

Q. [47] Merci. Vous avez mentionné, dans votre témoignage, que les promoteurs immobiliers étaient d'avis qu'il s'agit d'un site exceptionnel, j'imagine que vous parliez des promoteurs immobiliers qui ont développé le secteur résidentiel que l'on voit au milieu de la carte, le projet... comment s'appelle ce projet... Héritage Terrebonne?

R. Domaine du Parc, Projet Héritage.

Q. [48] Domaine du Parc, O.K., c'est bien ça?

R. C'est exact.

Q. [49] N'est-il pas exact, Monsieur Léger, que ce projet, Domaine du Parc, comme on le voit illustré sur la carte, est alimenté en électricité par un réseau aérien?

R. C'est exact. C'est monsieur Larivée qui s'occupe

plus des utilités publiques, connaît davantage tous les projets de développement résidentiels, ce n'est pas exactement mon domaine. Mais si je me fie à votre carte, ça doit être, ça ressemble à ça.

Q. [50] Et, à votre connaissance, également, vous êtes employé de la Ville de Terrebonne, je présume que vous avez certaines connaissances des lieux, l'avez-vous constaté, vous, que c'était alimenté en aérien?

R. Bien, je ne vais pas là à tous les, je suis allé peut-être deux fois depuis que c'est en construction, parce que c'est encore en construction, là. Je présume que oui, c'est effectivement aérien, là.

Q. [51] Vous avez mentionné, dans votre témoignage, l'entente de deux mille sept (2007), l'entente conclue entre diverses parties, et mon confrère en a lu des extraits. C'est à la pièce VTRB-4, dans les annexes, donc l'entente, le protocole d'entente de février deux mille sept (2007), qui s'appelle « Protocole d'entente dans le but de planifier une aire de conservation à des fins fauniques et récréatives en bordure de la Rivière-des-Prairies à Terrebonne ». Monsieur Léger, étiez-vous partie aux discussions ayant mené à cette entente, à cette

époque, vous étiez, vous n'étiez pas à la Ville, vous étiez au ministère de l'Environnement, je crois?

R. J'étais effectivement au ministère de l'Environnement à cette époque-là et, oui, j'ai participé aux discussions.

Q. [52] À cette époque, pour le ministère et non pour la Ville, et aujourd'hui, bien, évidemment, vous assurez suivi pour la Ville?

R. Exact.

Q. [53] Quand on lit cette entente, on voit à quelques endroits les mots « développement », par exemple, quand on regarde à l'Attendu numéro 1... 2... 3... 4... 5... cinquième, sixième Attendu :

ATTENDU que le MDDEP souhaite la
réalisation d'un projet intégré...
non, excusez-moi, c'est le sixième, où dans le milieu de l'Attendu, on mentionne :

... afin d'en assurer le développement urbain et aussi la conservation...

On mentionne également, à l'article 1, Objet :

a) harmoniser la consolidation et le développement urbain

Alors je comprends, Monsieur Léger, vous me direz si vous êtes d'accord avec ma compréhension et vous

préciserez, que cette entente visait à, d'une part, à créer une zone de conservation mais également à permettre le développement de la zone par les promoteurs qui sont signataires?

R. C'est exact, c'est sûr que les promoteurs signataires, eux, visaient le développement urbain du secteur qui est au nord de Saint-Charles.

Q. [54] Donc le projet Domaine du Parc, est-ce que c'est ces promoteurs-là?

R. C'est exact, c'est exact.

Q. [55] Très bien. Qu'est-ce qui explique que, à l'article 3.3 :

La Ville s'engage à :

[...]

g) demander à la MRC des Moulins de modifier son schéma d'aménagement afin de soustraire la zone de développement des cartes d'inondation selon le plan de développement du promoteur dûment approuvé.

Donc ma question : je comprends que lors de la signature de cette entente, il y avait un plan de développement des promoteurs dûment approuvé?

R. Je n'étais pas à la Ville, ça fait que je ne sais pas si le plan de développement était approuvé à la

Ville; il y avait des plans concepts qui étaient, qui avaient été déposés, je pense qu'on les voit même dans le document qui fait foi ici. Ce qui était prévu, c'est un long historique, hein, vous savez que le gouvernement du Québec a dû revoir toutes les cotes des zones inondables de la Rivière-des-Prairies et de la Rivière-des-Mille-Iles.

C'est une saga qui vient de se terminer avec l'adoption d'un décret par le ministre Blanchet, imposant les cotes de crue pour la Ville de Laval, parce que la Ville de Laval avait toujours refusé de les mettre en application. Mais dans cette zone-là, les cotes de crue n'étaient pas, en fait, la cartographie qui était existante ne délimitait pas la zone 20 ans de la zone 100 ans, c'était une carte qui était plutôt « floue », entre guillemets.

Lorsque les différents ministères se sont entendus sur le plan de conservation, les nouvelles cotes de crue que le Centre d'expertise hydrique du Québec avait développées, il était convenu que la Ville de Terrebonne ferait la demande à la MRC pour intégrer les nouvelles cotes de crue puis avec ces cotes de crue-là, tout le secteur du développement

urbain qui est là serait soustrait de la zone inondable. C'est comme ça que je peux comprendre, là, l'élément de l'article g).

10 h 09

Q. [56] Donc, vous n'êtes pas en mesure de m'expliquer plus, m'expliquer précisément pourquoi la Ville avait cru bon prendre un engagement de faire des représentations auprès de la MRC?

R. Bien comme je vous ai expliqué, là, avec les nouvelles cotes de cru cette zone-là, une fois que le projet se fait, parce que si on se réfère à la politique de protection des rives et des plaines inondables, protection, oui, la politique de la protection des rives du littoral et des plaines inondables, la construction domiciliaire est permise dans la zone, ce qu'on appelle 20-100 ans. Donc, en haut de la cote de cru de récurrence vingt ans et avec cette cote-là les installations doivent être immunisées contre les inondations potentielles centenaires.

Donc, comme le projet de développement allait être implanté dans ce secteur-là à une cote supérieure à neuf, bien on pouvait d'office soustraire cette zone-là de la zone inondable.

Q. [57] Et toujours au paragraphe G, on mentionne un

plan, le plan de développement du promoteur, bon, dûment approuvé. Vous avez mis des réserves sur votre connaissance du fait qu'il était approuvé ou non, mais lors de votre participation dans la préparation de cette entente-là, aviez-vous pris connaissance du plan de développement du promoteur?

R. Bien, comme je vous mentionne c'est des plans concepts qui avaient été élaborés, parce qu'encore aujourd'hui il y a des phases qu'on est à autoriser au comité exécutif de la Ville. Donc, à l'époque il y avait un plan concept qu'on revoit dans la carte 2, concept d'aménagement, c'est des principes généraux qui sont là.

Et oui, effectivement, avec la zone commerciale qui borde l'autoroute 40 et la zone résidentielle qui est située plus, si on veut, entre la rue des Migrateurs et le chemin Saint-Charles. C'est des plans de développement urbain. C'est ce qui avait été présenté à l'époque.

Q. [58] Mais ma question était, en aviez-vous pris connaissance? Donc, je comprends que la réponse est oui?

R. Oui.

Q. [59] Oui. À votre souvenir est-ce qu'il était question dans ces documents du promoteur d'une

alimentation en aérien ou en souterrain des développements résidentiels?

R. Du temps que j'étais au ministère de l'Environnement ce n'était pas quelque chose que nous on avait, que j'avais connaissance. C'est des discussions qui doivent se faire avec la Ville, mais pas avec le ministère.

Q. [60] D'accord. Donc, dans le cadre de cette entente en annexe à la pièce VTRB-4, le réseau aérien ou souterrain dans le développement résidentiel n'a pas fait l'objet de discussions selon votre témoignage, est-ce exact?

R. Bien pas nécessairement avec le ministère, non.

Q. [61] Parfait. Donc, je comprends également, Monsieur Léger, que si je pose des questions sur les exigences de la Ville ou la réglementation de la Ville en matière de réseau souterrain dans le cadre de ces projets de développement là à l'époque en deux mille sept (2007), huit, vous n'êtes pas la personne pour y répondre?

R. Non.

Q. [62] Ça c'est monsieur Larivée, je pense, qui pourrait y répondre?

R. Certainement.

Q. [63] Vous avez mentionné, je vous prierais peut-

être d'appuyer sur une touche de l'écran pour qu'on puisse réactiver la carte.

Vous avez mentionné tout à l'heure la question du déplacement, en fait de la construction d'une piste cyclable sur le chemin Saint-Charles. Donc, la portion en pointillé, là, horizontalement au bas de la carte, vous avez mentionné qu'il y avait une piste cyclable qui avait été construite et qu'il y avait des travaux qui avaient été demandés par la Ville.

Je comprends de votre témoignage que vous n'étiez pas à la Ville quand ces travaux-là ont été réalisés ou planifiés?

R. Je suis à la Ville depuis avril deux mille neuf (2009). C'est certain que les travaux de planification du chemin Saint-Charles datent peut-être d'à peu près de cette époque-là, mais c'est sûr que c'est supervisé par la direction du génie. Donc, nous, ma seule collaboration, en fait, c'est que dans le plan concept qui est prévu on prévoyait l'implantation d'une piste cyclable.

Ça fait que c'est sûr que ça a dû être pris en considération lorsque la direction du génie a fait faire les plans et devis pour le réaménagement du chemin Saint-Charles.

Q. [64] Donc, la décision de faire ces travaux routiers ou de fondation de rues et autres de la Ville ce n'est pas vous qui l'avez prise, c'est plutôt du côté de la direction de monsieur Larivée, c'est exact?

R. C'est exact.

Q. [65] Vous avez mentionné dans votre témoignage l'aspect régional, je pense que mon confrère avait insisté sur ces mots-là. Monsieur Léger, n'est-il pas exact que ce projet de la Ville de Terrebonne n'a pas été désigné en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel?

R. Je ne crois pas, je sais qu'il y a plusieurs secteurs de la rivière des Prairies et de la rivière des Mille-Îles qui ont été identifiés comme habitat floristique pour deux espèces qui sont protégées par la Loi sur le patrimoine naturel. Mais effectivement très peu de territoires privés ont fait l'objet d'une désignation en vertu de la Loi sur le patrimoine naturel. Il y a une réserve écologique qui est l'île Garth sur la rivière des Mille-Îles, mais sinon sur la couronne de Montréal, il y en a peu.

Q. [66] Très bien. Merci, Monsieur Léger, je n'ai pas d'autres questions.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Maître Tremblay. Alors, maître Legault va avoir des questions.

10 h 15

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Excusez-moi, Madame, de vous interrompre, mais en regardant mes notes, j'ai oublié de poser une question au témoin concernant la pièce VTRB-9. Alors, la pièce VTRB-9 qui est pour la Régie la pièce VDT-016.

Alors, je ne sais pas dans quel ordre... Je demanderais juste de réinterroger le témoin sur cette pièce-là seulement.

LA PRÉSIDENTE :

Aucun problème.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Ça découle de son témoignage principal. LA

PRÉSIDENTE :

Vous pouvez procéder.

RÉINTERROGÉ PAR Me DANIEL CHAMPAGNE :

Oui. Merci beaucoup et je m'excuse de vous avoir interrompue. Alors, ce sera bref.

Q. [67] Alors, Monsieur Léger, est-ce que vous avez avec vous l'évaluation préliminaire du coût de la Phase I concernant la mise en valeur du Ruisseau de

Feu?

R. Oui, je dois avoir ça ici là. Oui.

Q. [68] Parfait. Alors, en quoi, premièrement, consiste cette estimation, Monsieur Léger?

R. Bien, ce sont les coûts préliminaires pour toute l'implantation des sentiers, tours d'observation, bâtiments, dans les secteurs qu'on appelle marais et marécage. C'est ce qui est considéré comme la Phase I des aménagements pour le secteur.

Q. [69] Parfait. Et si on prend la pièce VTRB-11, qui est la pièce 18, qui est celle-ci...

R. Hum, hum.

Q. [70] ... on parle de quel secteur, Monsieur Léger?

R. Comme je l'expliquais, c'est tout ce qui est, si on veut, au sud et sud-est du Chemin Saint-Charles, donc le secteur marais qui est complètement limitrophe à la Rivière-des-Prairies et le secteur marécage qui est situé dans le triangle entre la rue Bernard-Gagnon et le Chemin Saint-Charles.

Q. [71] Parfait. Et si je comprends bien, ce document-là est une estimation préliminaire, est-ce qu'on peut le qualifier ainsi?

R. Bien, c'est l'estimé, effectivement, qui a été produit par les consultants...

Q. [72] Oui.

R. ... pour nous permettre d'adopter un règlement d'emprunt pour financer les travaux.

Q. [73] Parfait.

R. Maintenant, c'est un estimé qui est quand même assez précis. Une fois qu'on va aller en appel d'offres pour la réalisation des travaux, en fait, on va faire les... Ça, ce sont des... on comprend que ce sont toujours des plans concepts.

Q. [74] Oui.

R. On est allé en appel d'offres pour les plans et devis de construction, en fait, pour préparer les documents de construction. Et évidemment lorsqu'on va aller en soumission pour les travaux, bien, le prix réel va sortir, mais ça devrait tourner autour de deux millions (2 M\$).

Q. [75] Parfait. Donc, actuellement, quelles sont les étapes concernant la réalisation de ces travaux? On voit qu'il y a différents postes qui totalisent deux millions trois cent cinq (2 000 305 \$), donc vous êtes en appel d'offres au niveau des plans et devis?

R. On est allé en appel d'offres, effectivement, pour la réalisation des plans et devis.

Q. [76] Oui.

R. Maintenant, le contrat n'est pas octroyé encore

auprès des consultants qui réaliseraient ces plans et devis-là. Dans notre échéancier, c'est que ces plans-là vont se faire cet automne pour après ça aller en appel d'offres au cours de l'hiver pour réalisation aux printemps et été prochain.

Q. [77] Donc, c'est en cours de réalisation, c'est-à-dire que la Ville a comme objectif de le réaliser à court terme.

R. C'est exact, la roue est enclenchée, si on veut.

Q. [78] O.K. Merci beaucoup. Et merci beaucoup, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Maître Champagne. Maître Legault pour la Régie.

INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT :

Oui, juste quelques questions, s'il vous plaît, pour monsieur Léger.

Q. [79] Bonjour, Monsieur Léger.

R. Bonjour.

Q. [80] Alors, je comprends là que, de quatre-vingt-onze (91) à vingt-neuf (29), vous êtes au ministère de l'Environnement et vous vous joignez à la Ville de Terrebonne en deux mille neuf (2009).

R. C'est exact.

Q. [81] Tout ce qui touche le plan de conservation, et

particulièrement en février deux mille sept (2007), le protocole d'entente avec les différents partenaires quant à la mise en valeur du site, à votre connaissance, autant dans votre rôle au ministère que depuis que vous êtes à la Ville de Terrebonne, est-ce qu'Hydro-Québec a été un participant à ces discussions-là?

R. À ma...

Q. [82] Je ne parle pas du projet de lignes électriques là.

R. Non, non, je comprends.

Q. [83] Je parle au niveau de l'aménagement par rapport à des lignes de transport, par rapport... Est-ce qu'Hydro-Québec était quelqu'un avec qui le ministère et la Ville parlent lorsque vient le temps d'aménager un site comme ça, pour savoir si Hydro-Québec a des projets en vue, et caetera?

R. À ma connaissance, non. Je pense que la seule participation d'Hydro-Québec, c'est au niveau monétaire parce que la fondation Hydro-Québec pour l'environnement a financé une partie des projets là.

Q. [84] On voit que le projet de conservation qui a été déposé date de deux mille dix (2010). On voit que, dès février deux mille sept (2007), il y a un

protocole d'entente. Vous êtes au ministère à cette époque-là en deux mille sept (2007). Vous y êtes en deux mille six (2006). Je pense qu'il est de connaissance d'office - et on pourrait peut-être baisser la carte un peu là pour qu'on voit la jonction 640-440. Voilà!

Alors, on se souvient tous là de juillet deux mille six (2006), la sortie du ministère Béchard à l'époque, Rona est en train de s'implanter en milieu humide, menace de poursuite, des pénalités de deux millions (2 M\$). Vous étiez au ministère à l'époque là, vous devez être bien au fait de ça. Ces terrains-là sur lesquels le Rona s'est construit - alors, le Rona, si je ne me trompe pas, vous avez le pointeur là...

R. C'est...

Q. [85] ... c'est le terrain...

R. Je m'excuse, ce n'est pas là.

Q. [86] Ce n'est pas là!

R. Ce n'est pas là du tout. Le Rona qui a fait l'objet de poursuite et tout ça, c'est toujours à Terrebonne, effectivement...

Q. [87] Oui.

R. ... mais c'est...

Q. [88] Mais, ce n'est pas dans ce secteur-là.

R. ... ce n'est pas du tout à ce secteur-là. C'est le boulevard des Entreprises dans Terrebonne vers...

Q. [89] De l'autre côté.

R. ... Bois-des-Filions.

Q. [90] Parfait. Les deux gros commerces qu'on voit ici, est-ce que je me trompe? Celui qui est au nord, nord... bien, je dirais plutôt... oui, nord-est, je pense, c'est nord-est, c'est quoi qu'il y a là?

R. C'est aussi un Rona.

Q. [91] C'est aussi un Rona. Puis au sud... au sud-est, ça se trouve à être un Walmart, si je ne me trompe pas.

R. C'est exact.

Q. [92] Bon. Ces bâtiments-là sont là depuis quand?
10 h 21

R. Le Rona, je vous dirais deux mille cinq-deux mille six (2005-2006), ça tourne dans ces eaux-là, puis le Walmart, après les ententes, ça date plus de deux mille huit-deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009) peut-être là.

Q. [93] Alors je comprends qu'à cette époque-là, quand les autorisations ont été données, est-ce que c'était des terrains qui appartenaient à la Ville de Terrebonne qui ont été vendus ou c'était des

terrains privés?

R. Comme j'expliquais tantôt, on est limitrophe à la municipalité de Charlemagne, le ruisseau ici et la limite entre la municipalité de Charlemagne, donc le Rona est à Charlemagne.

Q. [94] O.K.

R. Le Walmart est sur le territoire de Terrebonne, évidemment, et a toujours été la propriété du groupe Héritage, Héritage Terrebonne.

Q. [95] Parfait.

R. Si...

Q. [96] Quand vous parliez tantôt de développement en deux mille sept (2007), quand il y a eu un protocole d'entente, il y avait des promoteurs privés donc ça faisait partie à l'époque des projets de développer un volet commercial.

R. C'est exact. Dans le projet qui est là, toute cette zone-ci était une zone résidentielle et tout ce qui était en bordure de l'autoroute 40 de ce côté-ci est identifié comme une zone commerciale.

Q. [97] Alors vous nous avez dit que vous êtes, de formation, un ingénieur agricole, vous vous occupez de l'environnement à la Ville de Terrebonne, du développement durable. Vous avez à deux, trois reprises lors de votre témoignage parlé de

pollution visuelle dans le concept d'aménagement global de ce site récréotouristique et, évidemment, à potentiel environnemental.

Est-ce que, à votre connaissance, autrement que le volet pollution visuelle, parce que c'est tout ce que vous nous avez dit à date, est-ce qu'il y a des études d'impact qui ont été réalisées par des biologistes ou par d'autres professionnels spécialisés du monde de l'environnement quant à l'impact sur l'écosystème comme tel, la flore, la végétation, les poissons, les canards, la sauvagine, qui viendrait nous dire qu'une ligne électrique implantée dans une emprise de rue serait nuisible à l'environnement. Et je parle autre que la pollution visuelle.

R. Écoutez, je ne sais pas s'il y a eu des études exhaustives à ça, je ne saurais vous dire. C'est sûr que j'imagine qu'Hydro-Québec a fait plusieurs études déjà existantes sur la question du traitement des poteaux de bois qui sont implantés dans le sol.

C'est certain que c'est un secteur où on veut implanter le secteur particulièrement pour la nidification du canard et tout ça donc est-ce que la présence de lignes électriques aériennes peut

créer un impact potentiel sur les canards...

Q. [98] Bien là, vous la posez la question. Est-ce qu'une ligne peut poser un problème pour les canards? Ce que je vous demande, est-ce que la ville a fait réaliser des études?

R. Nous, on n'a pas fait ces études-là.

Q. [99] O.K. Merci, je n'ai pas d'autres questions.

INTERROGÉ PAR LA PRÉSIDENTE :

Q. [100] Merci, Maître Legault. J'aurais peut-être juste une question pour vous, Monsieur Léger. En lien avec la tour d'observation dont vous nous avez parlé tantôt qui est identifiée à un endroit sur la carte mais qui pourrait éventuellement être installée à un autre endroit, est-ce que c'est exact que sur le chemin Bernard-Gagnon il y a déjà actuellement une ligne de distribution aérienne?

R. Actuellement c'est effectivement le cas.

Évidemment, le promoteur immobilier qui est là, si on regarde, ici il y a un projet de développement de tours, on le voit c'est écrit « tours d'habitation projetées » et évidemment que tout ça devra être déplacé à ce moment-là et c'est sûr que c'est dans les intentions de la ville de s'entendre avec le promoteur pour enfouir ces fils-là. Pour

l'instant, le promoteur n'a pas déposé son projet de développement spécifique pour ce secteur-là mais il est clair que nous, l'objectif est que tout ce qui est Saint-Charles et vers le sud-est il n'y a aucune ligne électrique qui soit présente.

Q. [101] O.K. Et hier les témoins d'Hydro-Québec nous ont mentionné que s'il y avait une ligne biterne qui était installée, il ne serait plus nécessaire d'avoir cette ligne-là, qu'elle pourrait être démantelée. Une ligne biterne aérienne ou souterraine.

R. Hum, hum.

Q. [102] Est-ce que c'est des choses qui ont été prises en considération? Est-ce que vous aviez compris cette question-là?

R. Écoutez, moi, de mon côté, je n'ai pas eu vraiment ces discussions-là avec Hydro-Québec, ça serait plus la direction du génie, monsieur Larivée, qui pourrait vous répondre à ça.

LA PRÉSIDENTE :

Q. [103] O.K. C'est beau.

R. D'accord.

Q. [104] Bien merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres témoins alors vous êtes... Pas d'autres témoins! Pas d'autres questions.

R. Merci.

Q. [105] Vous êtes donc libéré, Monsieur Léger. Merci pour votre témoignage.

R. Merci.

Q. [106] Nous allons donc passer au dernier témoin. Maître Champagne, est-ce que vous avez besoin d'une pause?

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Peut-être cinq minutes. LA

PRÉSIDENTE :

Parfait.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

On peut, comme ça, libérer dans le sens qu'il peut quitter?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Parfait. Non, c'est parce qu'hier il y avait une certaine procédure où on mettait tous les témoins dans la boîte pour les questions. Je voulais juste être certain.

LA PRÉSIDENTE :

Ah! Non, là c'est correct, il n'y a pas de problème.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Oui? Parfait. Alors vous pouvez quitter, Monsieur Léger.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

C'est juste pour m'assurer que... LA

PRÉSIDENTE :

C'est bon.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Ça va. Alors un court cinq minutes. LA

PRÉSIDENTE :

Parfait, on va prendre donc une pause de cinq minutes. Merci.

SUSPENSION

REPRISE

10 h 35

LA PRÉSIDENTE :

Maître Champagne.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Merci beaucoup. Le prochain témoin pour la Ville de Terrebonne monsieur Stéphane Larivée.

L'an deux mille treize (2013), ce sixième (6e) jour du mois d'août, A COMPARU :

STÉPHANE LARIVÉE, ingénieur, Ville de Terrebonne,
ayant une place d'affaires au 790, rue Saint-
Pierre, Terrebonne;

LEQUEL, après avoir fait une affirmation solennelle
dépose et dit :

INTERROGÉ PAR Me DANIEL CHAMPAGNE :

Q. [107] Monsieur Larivée, pourriez-vous dire à madame
la présidente quelles sont vos fonctions à la Ville
de Terrebonne?

R. Je suis directeur adjoint à la Direction du génie
et des projets spéciaux.

Q. [108] En quoi consiste la fonction de directeur
adjoint? En quoi consiste la Direction du génie et des
projets spéciaux au sein de la Ville de
Terrebonne?

R. En gros, on gère l'emprise publique, donc égout,
aqueduc, voirie, trottoirs, éclairage, utilités
publiques. Donc, tous les travaux de développement
ou des travaux d'entretien dans l'emprise publique,
c'est sous ma gouverne. Il y a... J'ai quatre...
Peut-être faire une petite mise en contexte. Il y a
quatre cadres qui travaillent pour moi. Il y en a
un qui fait de la conception de plans et devis. Il

s'occupe de la conception de tout égout, aqueduc. Il y en a un deuxième ingénieur aussi qui s'occupe de la surveillance des travaux, donc qui s'assure que la réalisation des travaux est faite conformément à la conception. Il y a un autre cadre qui s'occupe de travaux et d'administration, tout ce qui est facturation. Et un quatrième, et là c'est peut-être là qui est le plus important, c'est une personne qui s'occupe des utilités publiques, signalisation et circulation. Donc, il s'occupe de ces trois volets-là, cette personne-là. On va peut-être en parler tantôt. Avant... Il s'appelait Alain Casavant, on en a parlé hier un petit peu, qui travaillait pour moi. Maintenant, monsieur Casavant a quitté et c'est quelqu'un d'autre qui prend la place à ce poste-là cadre.

Q. [109] On reviendra lorsqu'on parlera de la pièce concernant les échanges de courriels. Maintenant, vous dites que vous êtes ingénieur. Premièrement, avant d'aller plus loin, vous êtes à l'emploi de la Ville de Terrebonne depuis quelle date?

R. Novembre deux mille sept (2007).

Q. [110] Et est-ce que vous avez toujours occupé cette fonction-là de directeur adjoint?

R. Oui. Bien, il y a eu une petite nomenclature.

C'était adjoint au directeur. Après ça, directeur adjoint. Mais bref, oui.

Q. [111] Ça va. Vous êtes membre de la Corporation professionnelle des ingénieurs du Québec depuis quelle date?

R. J'ai fini mes études en quatre-vingt-quatorze (94). Donc au tableau de l'Ordre en quatre-vingt-quatorze (94) comme stagiaire puis deux ans et demi après officiellement inscrit au tableau.

Q. [112] Et vous avez fait quel genre d'études pour devenir ingénieur?

R. J'ai fait mon baccalauréat à l'Université Laval en génie civil. J'ai terminé en quatre-vingt-quatorze (94). Après ça, j'ai fait une maîtrise en administration des affaires.

Q. [113] Parfait. Dans un premier temps, je vais vous référer à la pièce VTRB-1, qui est pour la Régie la pièce VDT-008. Vous comprendrez, Madame la Présidente, j'ai de la misère avec mes D et mes T. En 1ère année, la soeur Sainte-Marie-de-la-Croix me faisait répéter après l'école souvent ces deux lettres-là. Que Dieu ait son âme! Si je comprends bien, cet aparté étant dit, vous êtes l'un des signataires de ce document-là, Monsieur Larivée?

R. Est-ce que c'est la résolution...

Q. [114] Du comité exécutif. Excusez!

R. Oui, du comité exécutif, oui, c'est ça. 2008/013),
c'est ça?

Q. [115] Vous l'avez?

R. Oui, c'est là. En fait, oui, bien, de la façon que
ça fonctionne le comité exécutif, c'est qu'on
rédige un rapport comme celui-là. Et puis après ça,
quand c'est adopté au comité exécutif de la Ville,
à ce moment-là, bien, il peut y avoir des petites
modifications où le greffier peut apporter
certaines modifications. Mais essentiellement, oui,
c'est moi qui l'ai rédigé.

Q. [116] Parfait. À partir du plan qui apparaît sur
l'écran, quelle portion du chemin Saint-Charles a
été réaménagée et quels travaux ont été effectués?
Premièrement, dites-nous quelle portion a été
réaménagée?

R. Donc, dans un premier temps, on en a parlé un petit
peu tantôt mais essentiellement ce qui a été
réaménagé, c'est Saint-Charles entre ici le
boulevard Migrateurs et la rue Bernard-Gagnon. À ce
moment-là, cette portion-là, comme on l'a dit
tantôt, il y avait une voie par direction. Ça
demeure une voie par direction. Mais à cause du
plan d'aménagement du secteur, on a jouté un

sentier piétons sur le côté nord et on a rajouté une piste cyclable ou multifonctionnelle sur le côté sud, qui longeait le secteur marais. Donc, ça, c'est la partie qui a été réaménagée dans laquelle aussi on a rajouté un carrefour giratoire à l'intersection du projet de développement. Essentiellement c'est ce qui a été fait comme aménagement de ce tronçon-là.

10 h 42

Q. [117] Parfait. Et pour l'autre tronçon vers la rue Bernard-Gagnon?

R. Donc, ici, tout simplement...

Q. [118] Alors, c'est le tronçon rouge?

R. Oui, qui est le tronçon rouge, qui est de Bernard-Gagnon jusqu'à la limite de Charlemagne, on a... en fait, la seule chose qu'on a faite c'est qu'on a pavé le chemin qui était existant et on a pavé un petit peu plus large pour pouvoir y inclure une piste cyclable.

Q. [119] Est-ce qu'il y a eu des travaux d'élargissement dans... lors de ces travaux-là?

R. O.K. Bien, de la chaussée, il n'y a pas eu d'élargissement. Il y a eu un déplacement de chaussée mais il n'y a pas eu d'élargissement de chaussée. La seule chose qu'on a faite c'est... au

niveau de l'élargissement, c'est pour inclure ou imbriquer dans l'emprise le sentier qui était au nord et la piste multifonctionnelle qui était au sud. Ce qui impliquait, par la force des choses, de déplacer la ligne qui était ici. Et, considérant le concept d'aménagement qu'on a parlé amplement, comme on en a parlé aussi hier, c'est de dévier l'ensemble de la ligne au pourtour du projet pour venir se raccorder au point initial.

Q. [120] Et, ce détournement-là, ça s'inscrivait dans quel objectif de la municipalité?

R. Comme monsieur Léger en a parlé tantôt, c'est surtout dans le cadre du secteur de conservation où on voulait une ambiance... Il faut comprendre que les villes, dans le nouvel urbanisme, on est en train de revoir les choses. Toutes les villes, même, on veut des aménagements qui sont intéressants, on veut que les gens s'approprient le quartier, on veut que les gens soient bien là où ils demeurent. Donc, dans ce secteur-là, où il y avait la zone de conservation... où il y a la zone de conservation, on voulait un milieu naturel où on favorisait tout ce qui était... les secteurs qu'on allait mettre en place et tous les aménagements qu'on allait mettre en place pour les citoyens de

Terrebonne. Donc, le déplacement s'inscrivait dans ce cadre-là. Et on devait enlever la partie poteaux, autant avec Hydro-Québec mais les autres partenaires aussi, là, il y avait Bell, Vidéotron puis Telus, qui étaient présentes sur ces... sur ces poteaux-là.

Q. [121] Donc, tout le réaménagement de cette portion-là du Chemin St-Charles s'est fait à l'intérieur de son emprise, c'est exact?

R. Ici, ça s'est fait à l'intérieur... il y a eu un petit élargissement d'emprise, sur ce tronçon-là ici, pour intégrer la piste cyclable au sud.

Q. [122] Mais, sauf la piste cyclable, il n'y a pas eu d'autres travaux d'élargissement...

R. Non. Non, aucun élargissement de la chaussée.

Q. [123] Parfait. Hier, dans son témoignage, madame Johanne LaBadie nous a parlé du tracé jaune et du tracé rouge concernant la ligne de distribution d'Hydro-Québec. Pourriez-vous nous rétablir les faits concernant ces deux lignes-là, en quoi ça consiste le tracé jaune?

R. O.K. Je veux peut-être apporter une petite correction. Hier, il y a eu peut-être une mauvaise information, puis sur la carte aussi, là. Je vais zoomer ici. Ce qu'il faut comprendre c'est que dans

l'esprit où la Ville de Terrebonne voulait absolument avoir un environnement du Chemin St-Charles sans pollution visuelle, ce qui a été inscrit c'est que, les lignes jaunes, on voit bien que c'est de l'arrière-lot et c'est effectivement du réseau aérien. Ça fait que ça, tout ça, là, tout ce que je pointe, là, ça ressemble pas mal à ça. Cependant, ici, on voit, le réseau, il est dans la rue. En fait, ce réseau-là, il n'est pas aérien, il est souterrain. On a exigé au promoteur d'avoir un réseau souterrain pour ne pas avoir de poteaux derrière les maisons et ainsi avoir des poteaux en visuel sur le Chemin St-Charles, en concordance avec le déplacement qu'on a fait de l'autre côté. Donc, on a exigé au promoteur, pour ces lots-là ici, d'être en souterrain. Donc, la ligne jaune qui est ici, ce n'est pas de l'aérien c'est du souterrain. Ça c'est la première chose.

La deuxième chose c'est que, dans le secteur qui est ici, c'est le même principe. Donc, c'est des unités de condos qui sont ici, qui sont construites ou en train de se construire au moment où on se parle. Et c'est la même chose, donc il y a une rue qui passe ici présentement, qui a été construite depuis, et tout ça est enfoui. Et non

seulement cette rue-là est enfouie pour ne pas avoir de poteaux le long de St-Charles mais le promoteur a décidé d'enfouir tout le secteur qui est ici. Donc, tout ce secteur-là est enfoui puis, même, c'est construit. Au moment où on se parle, là, les rues, les réseaux sont déjà construits. Ici c'est un parc de roulottes qui, éventuellement, est voué peut-être à une vente et à peut-être changer de vocation. Et, à ce moment-là, il y aura aussi une continuité du réseau. Il y a une ligne aérienne, elle, elle pourra peut-être demeurer, mais essentiellement, les autres unités qui vont être ici, on va demander que ce soit enfoui. Donc, tout ce secteur-là est enfoui, comme je dis, pour avoir une certaine cohérence avec ce qu'on a fait comme travaux de déplacement sur St-Charles.

Q. [124] Donc, vous êtes en train de préciser le témoignage de madame LaBadie concernant...

R. Exact.

Q. [125] ... l'illustration du réseau aérien, souterrain...

R. Oui.

Q. [126] ... sur cette carte-là?

R. Oui.

10 h 48

Q. [127] Parfait. Et concernant le tracé rouge maintenant, Monsieur Larivée, qu'en est-il?

R. O.K., le tracé rouge, bon, on pourra le regarder tantôt, là, mais le tracé rouge est arrivé après puis c'est un tracé qui nous avait été demandé par Hydro-Québec pour, dans le cadre du développement, de la construction du poste Lachenaie, où on devait redistribuer, bon, un réseau d'énergie quelconque et pour pouvoir faire ça, Hydro-Québec avait comme solution de venir installer des poteaux sur le tronçon entre à peu près Bernard-Gagnon et la limite de Charlemagne. Donc c'est le tracé qui était projeté par Hydro.

Q. [128] Merci. On a également parlé hier d'une entente temporaire entre Héritage Lachenaie, HydroQuébec et Ville de Terrebonne concernant l'installation de ligne, alors quelle était cette entente-là, et où est-elle, cette ligne-là?

R. O.K., on en a parlé un petit peu tantôt aussi, donc évidemment, pour faire le pourtour, quand on a déplacé, on est venu se raccorder au point ici de jonction, donc il fallait passer sur le terrain du promoteur, qui était Héritage. Les tours sont situées, on le pointe là mais les tours, en fait, sont situées à peu près sur cette zone-là, ici,

c'est un petit peu plus large; donc l'alimentation qui passe là coupe le terrain en deux, donc le jour où il va construire ses tours, là, c'est évident que cette ligne-là va être vouée à être déplacée.

Ce qu'on a parlé avec le, parce qu'il n'y a pas juste Hydro là-dessus, là, il y a au moins un télécom, sinon deux; le jour, l'entente qu'on a eue verbale, c'était, le promoteur a donné son accord temporaire, je pense, pour aller là-dessus mais les ententes qu'on a avec le promoteur, c'est : « Le jour où tu vas venir construire tes tours ici, il va falloir que tu te déplaces et que tu enfouisses ton réseau électrique, ou ton... les utilités publiques, pour venir se raccorder sur Bernard-Gagnon. »

Parce que quand on va faire les tours ici, la rue Bernard-Gagnon n'existera plus, il n'y aura plus de rue, ça va être, il va avoir une petite servitude pour un sentier, un sentier, dans le cadre d'aménagement, on le voit, là, il y a un sentier qui va s'en venir ici puis qui va venir aux tours d'observation, mais la rue Bernard-Gagnon est vouée à disparaître dans le futur, et les tours vont avoir emplacement là. Et il y aura une traverse et enfouissement du réseau pour toute

cette partie-là, et démantèlement du reste qui n'est plus nécessaire.

Donc l'entente, c'était une entente verbale; à l'époque, c'était plus monsieur Casavant qui était, qui chapeautait ce dossier-là, mais c'est ce que j'avais comme info.

Q. [129] Donc, dans un premier temps, cette entente temporaire-là, c'est temporaire puisqu'on est dans une perspective de développement future...

R. Oui.

Q. [130] ... avec Héritage Lachenaie?

R. Oui, oui.

Q. [131] Et, dans un deuxième temps, il y aura enfouissement...

R. Oui.

Q. [132] ... dans une perspective de développement du Parc régional du Ruisseau de Feu?

R. Oui, exact.

Q. [133] Maintenant, je vais vous référer à la pièce VTRB-10, qui est pour la Régie VDT-0017, qui est un plan que vous avez préparé concernant le nouveau tracé demandé par Hydro-Québec. Est-ce que vous l'avez avec vous, monsieur?

R. Oui, c'est un plan que j'ai préparé, effectivement.

Q. [134] Est-ce que vous l'avez avec vous?

R. Non mais...

Q. [135] Non, bon, je vais vous...

R. ... je le connais un peu.

Q. [136] Alors vous avez préparé ce plan-là de quelle manière... alors, je m'excuse, vous avez préparé ce plan de quelle manière, Monsieur Larivée?

R. Bien, en fait, c'est des outils informatiques géomatiques qu'on a à la ville. En fait, j'ai préparé ce plan-là pour illustrer schématiquement, un peu comme il est ici à l'écran, là, mais schématiquement un peu les principes, en tout cas, ou toute la controverse qu'on vit dans ce secteur-là, donc avec une ligne en rouge, pleine, qui était une ligne qu'on a enlevée, des coûts quand même assez importants, et en pointillé, le nouveau tracé qui était demandé par Hydro-Québec. Donc ça m'a servi à présenter le projet dans différents contextes, que ce soit aux élus ou que ce soit à d'autres personnes.

Q. [137] O.K. Et on voit bien le quartier résidentiel qui est au nord du chemin Saint-Charles sur ce plan-là?

R. Oui.

Q. [138] Parfait. Maintenant, je vais vous montrer la pièce HQD-1, Document 8; ce sont des échanges de

courriels entre le Distributeur, qui est Hydro-Québec, et la Ville de Terrebonne; est-ce que vous en avez une copie?

10 h 55

R. Oui. C'est bien l'échange courriel qu'on a reçu jeudi passé là, c'est ça?

Q. [139] Oui.

R. O.K.

Q. [140] Alors, on va y aller de manière chronologique, Madame la Présidente, par le dernier en allant vers le premier. Alors, le premier date du treize (13) avril deux mille neuf (2009), il est envoyé par monsieur Réal Girard à Alain Casavant. À l'époque, qui était monsieur Casavant et quelle fonction occupait-il dans l'administration municipale de la Ville de Terrebonne?

R. O.K. Donc, monsieur Casavant était coordonnateur circulation, signalisation et utilité publique. Il est ingénieur et il travaillait... il travaillait pour moi à ce moment-là.

Q. [141] Et à ce moment-là, est-ce que vous étiez au courant, vous, des discussions qu'il pouvait y avoir entre monsieur Casavant et Hydro-Québec?

R. De façon sommaire.

Q. [142] De façon sommaire. Parfait.

R. À partir du moment où monsieur Casavant a quitté, j'ai remplacé monsieur Casavant par un technicien et j'ai pris une partie des charges d'utilité publique plus administratives. Donc là, c'est pour ça que je me suis... je me suis trouvé à m'impliquer un peu plus dans le dossier à partir du moment où monsieur Casavant a quitté.

Q. [143] Alors, dans le courrier suivant ou précédent, on voit que... un courriel du vingt-six (26) novembre deux mille neuf (2009), toujours de monsieur Réal Girard envoyé à monsieur Casavant, où il est indiqué ceci :

Le treize (13) avril dernier, je vous ai acheminé une demande pour construire un réseau aérien sur SaintCharles d'une longueur de cinq cents (500) mètres. À cette date, j'avais joint un croquis du tracé nécessaire.

Aujourd'hui, nous sommes en réalisation et nous avons mis en plan le tracé futur. Ce lien est nécessaire pour éviter la construction d'un réseau biterne adossé à la zone écologique et jusqu'à la 640.

À ce moment-là, est-ce que vous avez eu

connaissance de ce courriel-là?

R. Courriel, non, mais projet, oui.

Q. [144] Projet, oui. Et ça consistait en quoi le projet d'Hydro-Québec en deux mille neuf (2009)?

R. C'était l'installation d'une ligne, comme on voit en rouge sur l'écran, d'une installation électrique biterne.

Q. [145] Et lorsqu'on mentionne dans ce courriel-là d'Hydro-Québec :

Ce lien est nécessaire pour éviter de construire un réseau biterne adossé à la zone écologique et jusqu'à la 640.

Alors, ça implique quoi ça, Monsieur?

R. Bien, c'est sûr que, bon, vu que notre projet d'aménagement du secteur était avancé, on allait de l'avant, donc... et on avait des dépenses d'effectuées. Bon. C'est sûr que ça ne cadrerait pas du tout dans nos orientations. Les discussions qu'il y avait eu à l'époque avec... entre monsieur Casavant et monsieur Girard ou, en tout cas, du moins Hydro-Québec, ça a toujours été - et jusqu'à dernièrement - ça a toujours été... la Ville, on n'est pas d'accord avec ça. Ils nous le proposaient, mais on disait toujours « on n'est pas d'accord ». Puis Hydro, ils revenaient en disant :

« Bien, écoutez, on va regarder d'autres options. On va voir s'il n'y a pas d'autres possibilités puis... ».

Alors, monsieur Girard, bien, revenait souvent à la charge. On le voit dans le reste des correspondances, mais on avait toujours l'idée dans les négociations... Parce que, avec Hydro, je ne veux pas me cacher qu'on a des bonnes... on a des bonnes ententes puis on a une bonne collaboration là.

Donc, dans un échange très... comme on fait d'habitude là, on essaie de trouver des pistes de solutions. Et pour nous, ce tracé-là était irrecevable. On ne pouvait pas concevoir faire quelque chose comme ça, d'autant plus qu'on avait le projet de démantèlement, donc on ne pouvait pas concevoir d'avoir ça. Donc, on était toujours en mode recherche ou on demandait à Hydro de voir la possibilité de regarder d'autres choses.

Q. [146] Mais, lorsqu'on dit :

Ce lien est nécessaire pour éviter de
construire un réseau binaire [...]

Est-ce que, à ce moment-là, Hydro-Québec proposait d'autres solutions?

R. Il n'y avait pas d'autre solution qui nous a été

proposée à cette époque-là. C'était vraiment « on va regarder d'autres choses ».

Q. [147] O.K. Donc, la même journée, monsieur Casavant répond le vingt-six (26) novembre...

R. Oui.

Q. [148] ... à monsieur Girard...

R. C'est ça.

Q. [149] ... en disant ceci :

 Pour donner suite, la Ville refuse de
 façon définitive [...]

R. Oui.

Q. [150] ... puisqu'à ce moment-là il n'y avait aucune autre solution de proposée par Hydro-Québec, c'est exact?

R. À ce moment-là, il n'y avait aucune solution. Bien, disons qu'ils nous disaient qu'ils n'avaient pas le choix, effectivement, mais... Nous, vu qu'ils nous avaient écrit... monsieur Casavant a réécrit en disant que, par écrit, comme quoi que, comme j'ai expliqué tantôt, dans le cadre du projet, il en parle un petit peu plus loin, dans le cadre du projet de développement, il n'y a pas de... t'sais, ce n'est pas concevable. Donc, c'est la réponse écrite qu'on a donnée à Hydro-Québec. Mais, quand même, dans ces discussions-là, Hydro-Québec avait

toujours l'intention de voir s'il n'y avait pas d'autres choses, s'il n'y avait pas d'autres options.

Q. [151] Et dans l'avant-dernier paragraphe, on dit ceci :

Donc, nous désirons qu'une rencontre de planification se tienne rapidement avec les intervenants d'Hydro-Québec et la Ville de Terrebonne afin de convenir d'un projet d'enfouissement et d'intégration de votre nouveau réseau électrique triphasé et d'une entente de partage des coûts selon des modalités équitables entre nos deux organisations.

Est-ce qu'à un moment donné il y a eu justement des rencontres concernant des discussions pour le partage des coûts, selon des modalités équitables entre la Ville de Terrebonne et Hydro-Québec autre le fait que la Ville paie la totalité des frais d'enfouissement si elle veut que ce soit enfoui?

11 h 00

R. Je ne sais pas s'il y a eu des rencontres, il faudrait, c'est plus monsieur Casavant qui gérât ça à ce moment-là, je ne sais pas s'il y avait...,

il y a eu rencontres ou discussions par rapport à partage de coûts.

Q. [152] O.K. Mais à partir du moment où vous avez pris en main le dossier est-ce qu'il y a eu des rencontres ou des discussions sur des modalités de partage de coûts outre le fait comme on dit depuis...

R. Non.

Q. [153] ... qu'Hydro-Québec maintient une position ferme à l'effet que si la Ville veut avoir un réseau souterrain, elle doit en payer, la Ville doit en payer entièrement le coût?

R. Donc, effectivement après ça quand moi j'ai pris ça en main jamais il n'y a eu de discussions par rapport à un partage de coût quelconque, ça a toujours été cent pour cent (100 %).

Q. [154] C'est cent pour cent (100 %) ou rien?

R. C'est cent pour cent (100 %) ou on fait ça.

Q. [155] O.K. Ensuite nous allons passer au courriel du six (6) janvier deux mille onze (2011) où monsieur Réal Girard, à ce moment-là c'est vous qui êtes en fonction, puisque le courriel vous est adressé?

R. Oui.

Q. [156] Alors, il fait référence au refus de la Ville

du vingt-six (26) novembre deux mille neuf (2009)
qui est le courriel précédent?

R. Oui.

Q. [157] On nous dit ceci :

Compte tenu de la configuration des
lieux il n'y a pas d'autre
possibilité; ce lien est unique et
nécessaire pour une alimentation
répondant aux besoins présents et
futurs de cette (sic) espace de terrain
délimitée (sic).

On fait la délimitation. Ce lien pourrait être
souterrain pour un coût de quatre cent mille dollars
(400 000 \$). Et on ajoute ceci :

Présentement les travaux nécessaires
au démantèlement du réseau aérien sur
St-Charles sont en cours et nous
réalisons le lien aérien au-dessus des
terrains appartenant à Groupe
Héritage. Ce lien est temporaire et
nécessitera éventuellement un
déplacement, les travaux de
déplacement vous seront alors
facturés. En juin 2009, il est entendu
que la Municipalité s'engagerait par

correspondance aux utilités pour la
couverture éventuelle de ces frais.

Alors, ce démantèlement, est-ce que c'est le
démantèlement temporaire que vous avez parlé
précédemment?

R. Oui, ça ici.

Q. [158] Parfait. Et effectivement qui a assumé ces
coûts-là?

R. En fait ce qu'on dit dans le courriel, c'est que
bon semble-t-il que la municipalité s'engagerait,
monsieur Casavant se serait engagé puis je sais
qu'Hydro-Québec, monsieur Girard m'en a parlé de
l'engagement que monsieur Casavant avait fait à
l'époque dans le cadre peut-être d'une réunion, là.
Moi ce que j'ai dit à Hydro, j'ai dit : « Écoutez,
de toute façon, là, un vous êtes sur un terrain
privé, ils vous ont donné l'accès temporaire et
c'est correct, on est tous de bonne foi là-dedans.
Nous, lorsque les tours vont se construire c'est
évident qu'on va demander au promoteur de déplacer,
d'enfouir ou peu importe, là, mais il va falloir
que ça débarque de là ».

Donc, pour ma part, les engagements que
monsieur Casavant avait pris verbalement dans le
cadre d'un réunion c'est une chose, mais pour moi

ce que j'ai toujours maintenu suite à ça, là, quand j'ai pris le dossier c'est de dire : « On s'engage à le faire via le promoteur. Ce n'est pas Ville qui va payer pour le détournement de cette ligne-là. Ça sera le promoteur dans le cadre de la construction de ses tours ».

Puis si je peux rajouter, c'est que le six (6) janvier, justement lors du courriel, monsieur Girard, c'est à ce moment-là, là, on est, c'était le vingt-six (26) novembre deux mille neuf (2009), là, on est un an et quelques mois plus tard et c'est là qu'ils ont dit : « Bon, écoutez, on a regardé toutes les possibilités, on ne peut pas passer ailleurs, on n'a pas le choix », puis même il le met en gras, je pense il dit : « Il n'y a pas d'autre possibilité, je n'ai pas le choix, il faut passer là ».

Ça c'est au niveau de monsieur Girard, là, donc, peut-être qu'en janvier deux mille onze (2011) il y a, c'est la fin de non-recevoir de voir s'il n'y a pas d'autres options. Donc, bon, j'ai dit : « Écoutez, moi j'ai, si c'est ça, on n'a pas le choix, je vais aller consulter qui de droit ».

Q. [159] Mais à votre connaissance personnelle, là, dans les faits, est-ce que la Ville a déboursé pour

cette ligne temporaire là? R.

Non. Celle-ci?

Q. [160] Oui?

R. On a payé peut-être un bout dans le cadre du
démantèlement, oui.

Q. [161] Ah, parfait.

R. Oui, c'est vrai.

Q. [162] Maintenant, hier on a fait état d'une
rencontre en mai deux mille douze (2012) où vous étiez
présent?

R. Oui.

Q. [163] Avec monsieur Simard, madame LaBadie, le
directeur général adjoint, du moins monsieur
Papillon, est-ce qu'au cours de cette rencontre-là du
mois de mai Hydro-Québec ou ses représentants ont
informé la Ville qu'ils allaient regarder s'il n'était
pas possible de passer ailleurs que sur le tracé qui vous
avait été soumis?

R. Oui, bien en fait, bon, là, on est au mois de...,
six (6) janvier deux mille onze (2011) il y a un
refus au niveau de monsieur Girard, donc, là,
évidemment ça monte les échelons, ça monte les
échelons, on arrive, là, c'est, j'y vais de
mémoire, c'est cette rencontre-là avec monsieur
Simard, sinon c'était une rencontre peut-être un

petit peu avant ou après avec monsieur Bernard Massé, si ma mémoire est bonne, qui était directeur régional, qui occupait le même poste où dans les discussions avec la direction générale où j'étais présent, on avait dit bien, le directeur régional avait dit : « Écoutez, laissez-moi regarder ». Parce qu'il savait que c'était une contrainte, il savait que c'était un refus, on était dans une impasse, là. Puis il dit : « Laissez-moi regarder, il y a peut-être, on va regarder s'il n'y a pas quelque chose à faire ». Et peut-être quelques mois plus tard, Hydro-Québec, par le biais de son représentant du milieu qui est monsieur Dupuis, nous informait que, finalement, on n'avait pas le choix.

Ça fait que c'est sûr que la direction générale, voyant ça, la direction générale a quand même maintenu le fait de dire « Bien, écoutez, on a un projet, ... », monsieur Léger en a parlé tantôt, ça fait des années qu'on fait ça, il y a beaucoup de monde qui est impliqué, on a mis beaucoup d'argent, on veut un projet exemplaire. On veut un projet parfait. Il n'est pas question que la ville ait l'odieux de dire à ses citoyens « J'accepte une ligne quand que je viens de démanteler puis on veut

un projet particulier. ».

Donc, il n'est pas question que la ville ait l'odieux de présenter ça à ses citoyens, donc a invité Hydro à aller devant la Régie, de dire « Quelqu'un d'autre tranchera et ça sera imposé parce qu'avec tous les efforts qui ont été mis là et toute l'énergie puis l'argent qu'on a mis là-dedans, depuis plusieurs années avec nos partenaires, on trouve ça très, très dommageable donc il y aura une décision qui sera prise puis on la subira s'il y a lieu, mais ça ne sera pas la ville qui aura accepté, ça, c'est certain.

Q. [164] Maintenant, je vais vous référer à la pièce HQD-1, Document 7, qui est la mise à jour du tableau comparatif des coûts évalués entre les solutions aériennes soit le biterne et le triphasé.

R. Ah! Lui, je vais en avoir besoin.

Q. [165] Oui. Et le réseau souterrain.

R. Oui, O.K.

Q. [166] Alors hier, madame LaBadie nous a expliqué en quoi consistait le mode aérien biterne et triphasé en se servant de la carte qui est sur l'écran et en indiquant les coûts qui ont été actualisés par rapport au document initial.

Et, elle a parlé durant son témoignage que

si on prenait le biterne, il y aurait un certain démantèlement et pourriez-vous nous parler de ce démantèlement-là pour qu'on puisse en saisir exactement la signification et la portée.

R. Je vais vous avouer, hier j'ai appris des choses. Les tracés, bien ça, c'est normal, ça fait partie des options qu'Hydro analyse mais c'est que, bon, au début ce que j'ai compris c'est qu'il y avait un biterne qui était proposé par les gens de Planification pour une question de coûts et, semble-t-il, d'impact diminué au niveau visuel mais, essentiellement, c'est que le biterne était maintenant rendu un triphasé ici et l'autre trois phases allait demeurer ici.

Donc, c'était l'option sud, il y avait peut-être une option nord aussi. Les options sud et nord, ça, j'ai appris l'existence hier. Peut-être qu'on me l'avait expliqué mais, bon, bref, une chose qui est sûre, c'est que dans la réflexion que j'ai eu hier, je trouve ça un peu malsain, ou en tout cas, je trouve ça un peu dommage de voir que pour une question de coûts, je suis obligé d'avoir un triphasé ici, si jamais on nous l'impose en aérien, on va avoir un triphasé ici et un triphasé là.

Pour une question de coûts, on vient ramifier des réseaux électriques au lieu de les concentrer, on vient ramifier, on vient s'étendre comme une toile d'araignée sur le territoire puis, en tout cas, pour moi, et en tant que gestionnaire d'emprises, je trouve que c'est néfaste pour tout ce qui est gestion d'emprises publiques.

On essaie d'avoir des emprises publiques qui sont super belles et conviviales, on doit travailler avec nos partenaires qui sont Hydro, Bell, Vidéotron mais on essaie de trouver des terrains d'entente mais on essaie aussi de concentrer le passage des réseaux au même endroit là.

Donc, si la raison du triphasé, dans ma tête à moi là, le triphasé c'était O.K., le biterne il n'est peut-être pas nécessaire à court terme, un triphasé pourrait faire l'ouvrage donc... Et moi, c'est ce que j'avais compris. Je n'avais pas nécessairement bien saisi puis c'est peut-être moi qui l'avait mal interprété là, mais je n'avais pas nécessairement bien saisi que le triphasé allait se poursuivre ici et allait demeurer là.

Bien en tout cas, comme je vous dis, je trouve ça encore plus dommage de voir qu'on s'étend

au lieu de se concentrer là, aux frais de la ville évidemment.

Q. [167] Et si je comprends bien, ce triphasé-là qui va longer la rue Bernard-Gagnon, si j'ai bien compris votre témoignage, il va être appelé à être enfoui d'une manière ou d'une autre eu égard à la planification du développement résidentiel que vous avez parlé précédemment avec le promoteur et Héritage.

11 h 13

R. Oui. Oui, c'est clair que ça, pour nous, c'est sûr qu'il va disparaître, que ce soit enlevé pour être mis ailleurs ou enfoui mais c'est sûr qu'il va disparaître de la vue et c'est ça. Il y a d'autres options qui existent.

Ce que j'ai compris hier aussi, c'est qu'il y avait d'autres options qui existaient là. Il y avait le tracé nord, il y avait le tracé sud, ce n'était pas une obligation de passer ici. Il y avait d'autres options qui étaient... finalement qui auraient pu être envisagées.

Il y avait des coûts là, j'ai vu un autre tableau où il y avait des coûts là où on passait ailleurs pour les versions sud et nord. Mais, disons que ce n'est pas... ce n'est pas impossible

là de passer ailleurs là.

Q. [168] Alors, si je comprends bien votre témoignage, lorsqu'il y a eu des discussions concernant l'installation de cette ligne de distribution-là, on vous a proposé qu'une alternative initialement, aérienne ou souterraine, et tout au long de ce que vous avez entendu, on se trouvait avec une deuxième option triphasée et maintenant des options tracé nord, tracé sud. Donc, on se retrouve avec plusieurs options pour l'établissement de ce réseau-là...

R. Oui.

Q. [169] ... qui auraient comme avantage de diminuer l'impact sur ce parc régional écologique.

R. Oui.

Q. [170] Parfait. Alors, une dernière question juste pour... on en a parlé là des bonnes relations entre la Ville de Terrebonne et Hydro-Québec. Ce sera la pièce VTRB-14 qui est pour la Régie VDT-0019, je vais vous la montrer. Alors, ce sont différents plans, Madame la Présidente, qui démontrent... qui indiquent plutôt les endroits où la Ville de Terrebonne a accepté un nouveau réseau aérien d'Hydro-Québec. Alors, que représente le feuillet 1, Monsieur Larivée?

R. En fait, j'ai voulu montrer ce plan-là, c'est effectivement dans l'ensemble des demandes qu'on reçoit d'Hydro-Québec ou de d'autres là, mais on est... on est toujours collaborateur. On dit toujours oui.

Dans le cadre du poste Lachenaie, il y a eu une ramification sur le territoire qui s'est faite, puis c'est correct, sur différents réseaux. Et la pièce que je voulais montrer, c'est un endroit où on nous demandait de passer en aérien, deux endroits où on nous demandait de passer en aérien sur un tronçon quelconque. C'est sûr que ce n'est jamais souhaitable d'avoir des fils dans les airs là, mais, bon, c'est correct, t'sais, on fait... on comprend très bien la situation.

Ça fait que c'est juste pour montrer que, dans le fond, on accepte là normalement. On est toujours collaborateur, on accepte toujours les demandes d'intervention d'Hydro, on a toujours une bonne entente. Puis des fois, il peut y avoir des petits ajustements, on jase puis on réussit toujours à trouver un terrain d'entente.

Donc, ce n'est pas... ce n'est pas une mauvaise foi là qu'on est ici aujourd'hui là. C'est vraiment parce que c'est un secteur névralgique

pour nous, c'est un secteur qui est primordial et qu'on tient à coeur. Donc, ce n'est pas... ce n'est pas pour le fun là qu'on est ici. C'est vraiment parce qu'on y tenait.

Mais, généralement, dans tous les projets, même le poste Lachenaie dans le cadre de ce projetlà, c'est toujours... on est toujours en bonne collaboration avec Hydro pour l'ensemble du déploiement de leur réseau.

Q. [171] Et le feuillet 2 représente quoi? On va passer, il y a trois feuillets seulement, Madame la Présidente.

R. Même chose, ça, c'est un autre emplacement où on a accepté, sur des terrains là, les... c'est ça, des fils aériens, tout simplement.

Q. [172] Et le feuillet 3, puisqu'il y a trois feuillets.

R. Oui. Bien, c'est toute la même chose, ce sont des exemples.

Q. [173] O.K.

R. Ce sont des exemples qu'on avait montrés à différents endroits où il y avait eu un réseau aérien. C'est juste, comme je dis, pour démontrer qu'on ne fait pas ça là pour le plaisir là, c'est un secteur très particulier pour nous.

Q. [174] Alors, je n'ai pas d'autre question au témoin. Merci beaucoup, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Maître Champagne. Maître Tremblay. Me

JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

Je demanderais une pause, une très courte pause de cinq minutes et après ça, on va être prêt pour le contre-interrogatoire qui ne sera pas... quelques minutes, mais ça... je ne totaliserai certainement pas le deux heures au total annoncé.

LA PRÉSIDENTE :

Excellent. Donc, Madame la Greffière pourra venir nous chercher. Merci.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE LA

PRÉSIDENTE :

Maître Tremblay, la parole est à vous.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

Q. [175] Merci. Bonjour, Monsieur Larivée.

R. Bonjour.

Q. [176] Dans votre témoignage, vous avez mentionné que la Ville ne souhaitait pas avoir l'odieux d'autoriser une ligne aérienne sur le Chemin Saint-Charles à l'endroit indiqué en rouge sur le plan affiché à l'écran. Monsieur Larivée, n'est-il pas exact qu'il existe une solution qui éviterait la

présence d'une ligne aérienne qui est celle d'avoir un réseau souterrain?

R. Oui.

Q. [177] C'est d'ailleurs la solution que l'on retrouve dans la résolution de la Ville numéro CE2011-78DEC qui est produite comme pièce HQD-1, Document 3, et je cite :

Il est unanimement résolu, sur recommandation de monsieur Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de refuser la demande de la société Hydro-Québec pour l'installation du réseau aérien sur le Chemin Saint-Charles et d'accepter le tracé du réseau en souterrain conditionnellement à ce que la société Hydro-Québec assume tous les frais reliés à ces travaux.

R. Oui.

Q. [178] Donc, ça, ça représente la position de la Ville de Terrebonne aujourd'hui.

11 h 32

R. Exact, dans les options qui avaient été présentées de ce tracé-là.

Q. [179] C'est ça. Vous avez entendu le témoignage de

monsieur Cloutier et de madame LaBadie sur les aspects techniques de cette ligne souterraine. Quand vous mentionnez ne pas vouloir porter l'odieux de la décision, pourquoi la Ville n'envisage-t-elle pas de payer le coût différentiel entre le réseau souterrain et le réseau aérien tel que proposé par Hydro-Québec?

R. Les discussions que j'ai eues avec le conseil, plus le Comité exécutif, il faut comprendre aussi qu'on avait quand même dans tout ça, il y a quand même un quatre cent mille dollars (400 000 \$) qui avait été payé pour détourner ce réseau-là qui était ici pour des fins du projet.

Et, là, on arrivait plus tard avec ce réseau ici qui était un tracé pour un démantèlement... pas un démantèlement mais un réseau qui était régional, donc à beaucoup plus grande échelle. Puis pour le conseil, ça devenait inadmissible d'avoir à payer quatre cent mille là (400 000 \$) et après ça d'avoir à resubir d'autres frais pour un projet de lignes électriques qui n'était pas pour le secteur, qui était pour une vision régionale, et d'assumer des frais aussi importants.

Q. [180] Donc, pour le conseil, c'est une question de

coûts uniquement?

R. Ah, bien, il y avait les deux. Il y avait la question de coûts et il y avait la question de l'aspect visuel dans le respect du Ruisseau de Feu, du projet.

Q. [181] Non, non, je comprends.

R. Il y avait les deux.

Q. [182] Mais dans le fond, le réseau souterrain élimine en très grande partie l'aspect visuel?

R. Oui.

Q. [183] Mais la raison pour laquelle le conseil refuse de payer, ce n'est qu'une question de coûts dans le fond, c'est ce qui reste, après toute cette audience, c'est une question de coûts?

R. Il y a les coûts engendrés initialement, donc le quatre cent mille (400 000 \$) initial. C'est ça aussi. C'est surtout ça. Nous, on vient de payer. On vient juste de payer quatre cent mille (400 000 \$) et, là, il faut repayer encore pour un autre réseau qui s'est rajouté par la suite. Donc, oui, c'est les coûts, mais ce n'est pas juste coûts enfouissement, c'est coûts déplacement aussi. C'est la combinaison des deux.

11 h 35

Q. [184] Si, en fait l'objet du présent dossier

consiste à demander à la Régie de fixer des conditions d'implantation du réseau. Si une option en souterrain est offerte à la Ville, dans le cadre de ces conditions, vous, allez-vous soumettre cette option au conseil municipal ou considérez-vous que vous avez déjà un refus?

R. Si Hydro... bien, je...

Q. [185] Si, dans les conditions que la Régie fixe...

R. O.K.

Q. [186] ... pour l'emplacement de la ligne, il y aurait...

R. Oui, oui.

Q. [187] Évidemment, on doit...

R. La réponse c'est oui.

Q. [188] ... on peut faire quelques hypothèses.

R. Mais la réponse c'est oui.

Q. [189] Oui, vous allez...

R. Oui, je vais resoumettre.

Q. [190] Vous allez resoumettre. Donc...

R. Officiellement.

Q. [191] Donc, vous ne considérez pas qu'il y a un refus définitif de la part du conseil à assumer les coûts différentiels du souterrain à cet endroit-là puisque vous soumettriez, à ce moment-là, l'option?

R. Bien, suite à la... le conseil m'a autorisé de

venir ici, donc, suite à une décision, il y aura...
on va devoir représenter la décision au conseil
puis il y aura...

Q. [192] Il y aura un choix qui sera fait par le
conseil, à ce moment-là.

R. Il y aura un choix qui sera fait par le conseil, à
ce moment-là.

Q. [193] Ça ne sera pas vous, évidemment, qui ferez le
choix...

R. Exact.

Q. [194] ... ce sera le conseil?

R. C'est ça.

Q. [195] Merci, Monsieur Larivée, je n'ai pas d'autres
questions.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Maître Tremblay. Maître Legault, pour la
Régie?

INTERROGÉ PAR Me LOUIS LEGAULT :

Merci, Madame la Présidente.

Q. [196] Juste pour clarifier quelque chose dans
l'historique. Hier, je pense que c'est madame
LaBadie mais je ne suis pas certain, nous disait
que, selon Hydro-Québec, il n'y avait pas de doute
qu'au moment où les travaux pour démanteler la
ligne ont été faits, Ville de Terrebonne, que ce

soit vous ou quelqu'un d'autre, était déjà au courant qu'il y avait un projet d'une ligne aérienne, sur la section de Saint-Charles, litigieuse. On est d'accord avec ça?

R. Oui.

Q. [197] Oui. O.K.

R. Oui. On était au courant mais, dans les discussions, on disait toujours qu'on ne pouvait pas le faire, on ne souhaitait pas le faire. Donc, Hydro-Québec a dit : « O.K., on va retourner voir les possibilités. On va retourner voir les possibilités. » Mais, oui, on était au courant que ça... il y avait un projet de faire ça mais dans... comme dans toutes les autres demandes, on regarde puis si c'est correct, go, mais si ce n'est pas correct, on essaie de trouver d'autres solutions. Alors, on était toujours en mode solution quand même, là.

Q. [198] Je comprends.

R. Pour trouver d'autre chose.

Q. [199] Puis vous êtes encore, en fait, en mode solution, si j'ai bien compris votre témoignage?

R. Oui.

Q. [200] Je veux juste comprendre votre compréhension puis peut-être aider à améliorer ma compréhension.

Et le fait qu'il y ait des gens d'Hydro-Québec dans la salle, si on s'aperçoit, un et l'autre, qu'on ne comprend pas, il y aura peut-être nécessité qu'on nous aide mais... Si je comprends bien l'historique, puis dites-moi si vous avez compris la même chose, c'est ça, l'ordre de mes questions. Le projet original d'Hydro-Québec est d'installer une ligne biterne sur le tracé rouge de la carte qu'on voit là. Si j'ai bien compris les témoignages d'hier, suite à des discussions avec la Ville, les problèmes reliés à l'aménagement du site, Hydro-Québec dit : « Écoutez, on pourrait réduire l'impact visuel en procédant à la construction d'une ligne triphasée. Ça implique moins de conducteurs aériens, des infrastructures, de types de poteaux, de traverses, et caetera, qui ont un impact visuel moins important qu'une ligne biterne. » Et ils sont revenus donc, avec un projet en aérien triphasé, au coût d'à peu près soixante-seize mille dollars (76 000 \$). Est-ce que, jusque-là, on comprend la même chose?

R. C'est ce que j'ai compris hier.

Q. [201] On comprend aussi, et ça c'est votre témoignage et je pense que c'est celui d'Hydro-Québec hier aussi, que la section sur le terrain

d'héritage, là, dans le bas, où les deux tours vont s'installer, là.

R. Hum.

Q. [202] Alors, avec votre...

R. Oui.

Q. [203] Exact. Cette section-là, jusqu'à la voie ferrée, là...

R. Hum hum.

Q. [204] ... on comprend que, ça, ça devra éventuellement être démolie. D'abord, Ville de Terrebonne ne veut pas de ligne aérienne là, je comprends que vous avez, dans votre projet, la rue Bernard-Gagnon sera éventuellement une piste cyclable ou, en fait, des sentiers, ce ne sera plus une rue?

R. C'est ça.

Q. [205] Alors, vous ne voulez plus qu'il y ait de conducteurs à cet endroit-là non plus?

R. C'est ça.

Q. [206] Alors donc, toute cette section-là, en principe, devra éventuellement être démolie?

R. Disparaître du champ visuel, qu'il soit enfoui ou pas, là, mais... oui.

Q. [207] J'ai compris des témoignages d'Hydro, et c'est là qu'on va essayer de voir si on comprend la

même chose, que si le nouveau réseau qui doit être construit sur Saint-Charles, la section rouge, était en biterne, si c'était une ligne biterne, la nécessité de ce réseau-là, qui est toujours existant, là, triphasé en aérien, qui passe sur Héritage, n'aurait plus besoin d'être, ils pourraient l'enlever complètement. Moi, c'est ma compréhension, est-ce que c'est ce que vous avez compris aussi?

R. Oui. C'est ce que j'ai compris hier.

Q. [208] Alors donc, ce réseau-là, si je comprends bien, doit rester là compte tenu de la solution en triphasé?

R. Ça ici doit rester là...

Q. [209] Oui, soit être enfoui, être installé sur un autre tracé, là, ou un autre trajet, mais l'obligation pour Hydro-Québec de maintenir cette section de réseau là demeure, compte tenu du choix technique d'aller en triphasé sur Saint-Charles?

R. Bien, c'est ma compréhension aussi.

Q. [210] Alors que si on allait, par exemple, avec une ligne biterne, en aérien ou en souterrain, je... sur Saint-Charles, on pourrait éliminer carrément cette section-là?

R. C'est ce que j'ai compris.

11 h 41

Q. [211] Est-ce que j'ai compris aussi que pour la Ville de Terrebonne il n'est juste pas question que vous assumiez les coûts rattachés à cette ligne que vous appelez suite à l'entente temporaire entre Héritage, Hydro, Ville de Terrebonne, là, cette section-là?

R. Ça ici?

Q. [212] Oui?

R. Ça, ça va être assumé par le développeur des tours.

Q. [213] Parfait. Alors, vous, c'est clair pour vous que Ville de Terrebonne va faire assumer ça par le promoteur...

R. Oui.

Q. [214] ... Héritage qui va développer les tours?

R. Oui.

Q. [215] O.K. Et est-ce que je me trompe, Madame la Présidente, peut-être me redonner, mais il me semble qu'hier est-ce qu'il y avait un engagement de la part d'Hydro-Québec...

R. En partie.

Q. [216] ... de nous donner les coûts de ce démantèlement-là?

R. J'ai, ça va être en partie parce que... là, je suis en train de réfléchir tout haut.

Q. [217] C'est correct.

R. Parce qu'ici, ici, ce que j'ai dit est vrai, donc, ici c'est sûr que les tours vont... bien, le promoteur dans la construction de ses tours va assumer le démantèlement ici. Mais, en tout cas, connaissant les promoteurs un petit peu, ils vont me dire : « Ici, ce n'est pas de mes affaires, occupe-toi-s'en ». Ça fait que ça se peut qu'il y ait un partage, là, ça se peut que la Ville en absorbe peut-être un petit bout puis que le promoteur paie son bout à lui. En tout cas, je ne veux pas présumer de rien, mais d'habitude c'est de même que ça se négocie avec eux autres.

Q. [218] Mais vous connaissez les lieux, est-ce qu'actuellement entre la voie ferrée et tout ce réseau qui passe sur le terrain d'Héritage il n'y a aucun client de raccordé à ça actuellement, c'est des terrains vagues, est-ce que je me trompe?

R. Effectivement, je pense, je pense qu'il n'y a personne de raccordé ici sur ce réseau-là.

Q. [219] Parfait. Ah, excusez-moi, Maître Tremblay.

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

C'était simplement pour confirmer que notre compréhension de l'engagement d'hier c'est de fournir les coûts de démantèlement du coin Saint-

Charles et Bernard-Gagnon jusqu'à la limite de Charlemagne exactement, oui.

Me LOUIS LEGAULT :

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

Et, Maître Tremblay, le dépôt de cet engagement-là vous comptez le faire à quel moment?

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

Il est en préparation, là, je peux vous assurer que les équipes sont là-dessus, mais ça ne sera pas disponible aujourd'hui, peut-être verbalement pour une partie, mais une réponse écrite ça va venir, ça va prendre quelques jours, peut-être d'ici la fin de la semaine.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

Ça viendrait expliquer un peu la faisabilité, à quelles conditions, là, madame LaBadie avait indiqué qu'elle n'était pas certaine que le réseau biterne souterrain permettait l'enlèvement. Donc, c'est ça qu'il faut vérifier et à quel coût.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. O.K., c'est bon, merci.

Me LOUIS LEGAULT :

Q. [220] Et là, finalement, peut-être une série de questions pour bien comprendre la position de Ville de Terrebonne. Vous venez de nous dire tantôt que c'est vraiment la question de la combinaison des coûts qui a fait mal. Ce n'est pas vos mots, mais moi c'est ce que j'ai compris.

R. Oui, oui.

Q. [221] Le quatre cent mille (400 000) déjà engagé quant au déplacement, au démantèlement du réseau et les sommes additionnelles, que ce soit en aérien, en souterrain, je veux dire les sommes additionnelles que la Ville serait appelée à payer, évidemment si c'est en aérien ou encore s'il y avait un choix de poteaux...

R. Esthétiques.

Q. [222] ... plus esthétiques, là, il y aurait un différentiel de coûts qui, normalement, devrait être assumé par la Ville de Terrebonne. C'est là que le bât blesse et c'est là que la Ville a dit : « Non, nous, on n'est pas prêt à aller là »?

R. Oui, ils n'étaient pas prêts à aller dans... c'est pour ça que dans ma résolution avec le dernier courriel de monsieur Girard qu'on a vu tantôt, il me donne les coûts des poteaux esthétiques. Puis

moi quand j'ai présenté mon dossier au comité exécutif, j'ai comme : « Voici les options. C'est l'enfoui, on paie, ou si vous voulez des poteaux esthétiques, bien, il y a le bois, il y a lamellé collé, puis et caetera, ça coûte tant, tant, tant ». Et c'est là que le conseil a décidé, non, comme on voit dans la résolution.

Q. [223] Vous nous avez aussi dit évidemment tantôt que suite à une décision de la Régie qui va rendre une décision et fixer les conditions d'implantation de réseau, que vous allez de toute façon retourner au conseil et présenter les options qui pourraient être sur la table à ce moment-là?

R. Bien oui, oui.

Q. [224] Votre argument quant à la dépense de quatre cent mille dollars (400 000 \$), vous dites : « Écoutez, on s'est avancé, on a fait déplacer dans le cadre de ce projet d'aménagement, on a fait déplacer un réseau parce qu'on veut que ce soit beau sur le long du secteur marais, bon, on s'est engagé à faire ça ». La Ville a résolu puis a obtenu un crédit budgétaire nécessaire pour faire le projet en mai deux mille dix (2010). Vous n'avez pas eu d'objection au niveau de la Ville de Terrebonne d'assumer ces coûts-là à ce moment-là?

R. Non.

Q. [225] Dans le plan d'argumentation de votre procureur, au haut de la page 4, je ne sais pas si vous avez le document, mais je vais synthétiser. Ville de Terrebonne soutient que si elle avait connu les projets d'Hydro-Québec d'installer une nouvelle ligne aérienne sur le tronçon, que j'appelle litigieux, du chemin Saint-Charles, elle n'aurait pas procédé à la dépense de quatre cent mille (400 000). Et vous venez de me confirmer tantôt que quand vous avez fait ces travaux-là vous saviez qu'Hydro-Québec avait un projet. Or, j'essaie de réconcilier?

R. Oui, en fait, quand on a fait les travaux, on savait qu'Hydro-Québec, mais nous aussi on est en planification. Nous, là, la planification de démantèlement, la résolution elle date, je ne sais pas c'est quoi la date, mais reculons un an pour nous préparer tout ça. Puis vous savez que le démantèlement d'une... je ne sais pas si vous le savez, mais en tout cas moi je le sais.

Quand on démantèle des lignes, on demande de déplacer, c'est minimum un an parce qu'il y a une coordination à faire avec Hydro, Bell, Vidéotron. C'est minimum un an entre la première

rencontre et puis je n'ai plus de poteaux dans les jambes. Donc, notre planification était antérieure et de beaucoup au moment où on a appris que la ligne rouge s'en venait.

11 h 47

Puis il ne faut pas oublier en plus c'est que la ligne rouge, quand on nous l'a annoncée, comme tous les autres dossiers, on a dit « Non, il faut essayer de trouver d'autres options. » Donc, nous, on cheminait là-dedans, dans notre démantèlement et, en parallèle, on essayait de trouver d'autres solutions, comme on fait d'habitude : on trouve toujours d'autres solutions. Sauf là.

Q. [226] Ce que je vous demande, en fait, c'est : est-ce que la Régie doit comprendre qu'en ce qui concerne Ville de Terrebonne, si elle n'avait pas procédé à la dépense en immobilisations de quatre cent mille dollars (400 000 \$) pour démanteler le réseau...

R. Hum, hum.

Q. [227] ... elle n'aurait pas d'objection à ce qu'Hydro-Québec s'implante en aérien sur la section rouge.

R. O.K. En fait, c'est le conseil qui va... Il aurait

fallu, dans l'hypothèse, mettre les faits devant les gens du conseil et eux, ils auraient pris la décision : est-ce qu'on est prêts à assumer quatre cent mille (400 000 \$) ici et sept cent mille (700 000 \$) ici pour avoir un projet, donc c'est quand même beaucoup d'argent, là, on parle du million (1 M\$) et plus, est-ce qu'on est prêts à payer un million et quelques pour avoir un réseau enfoui ou, en tout cas, sans impact visuel je devrais dire, là, ou sinon c'est une dépense beaucoup trop onéreuse... Ça, c'est le conseil. C'est le conseil qui aurait eu à décider le choix qu'il aurait eu à faire selon les dépenses reliées à ça. Ça fait que je ne...

Q. [228] Et une dernière question.

R. Nous, on pense que, mais...

Q. [229] Oui.

R. ... c'est le conseil en bout de ligne.

Q. [230] Une dernière question, puis c'est juste sans préjuger ou présumer de la décision de la Régie...

R. Hum, hum.

Q. [231] Dans la mesure où la Régie décidait qu'Hydro-Québec peut aller de l'avant avec un réseau en aérien, disons, là.

R. Hum, hum.

Q. [232] Est-ce que, évidemment là, c'est plus l'ingénieur en vous à qui je m'adresse mais est-ce que la solution d'avoir des poteaux esthétiquement plus présentables serait acceptable? Je ne vous demande pas de vous prononcer au nom de votre conseil de ville.

R. Hum, hum.

Q. [233] Je veux dire, mais est-ce que c'est une solution envisageable ou c'est vraiment pour la Ville du souterrain ou rien pantoute?

R. Oui. En fait, si je l'ai proposé dans ma résolution, je pense que c'était une avenue qui était potentielle pour la Ville, sinon je ne l'aurais pas proposée. Mais c'est ça, je pense que ça peut être... C'est comme j'ai dit tantôt, peu importe la décision, elle va être présentée au conseil. Mais en tant qu'ingénieur, moi, c'est un moindre mal, là, mais ce n'est pas ce qui est souhaitable.

Q. [234] Alors merci, je n'aurai pas d'autres questions, Madame la Présidente.

INTERROGÉ PAR LA PRÉSIDENTE :

Q. [235] Merci, Maître Legault. Peut-être juste deux petites questions d'éclaircissement. Vous avez mentionné dans le cadre de votre témoignage que

l'option d'un réseau souterrain signifiait, pour la Ville, de payer cent pour cent (100 %) des coûts. Est-ce que j'ai bien compris?

R. Oui, bien, dans le fond c'est la proposition d'Hydro-Québec de dire « Si vous voulez enfouir, vous, Ville, allez payer cent pour cent (100 %) des coûts. »

Q. [236] O.K.

R. Oui.

Q. [237] Mais, en tout cas, ma compréhension c'est que le coût qui est exigé à la Ville est le différentiel entre l'option qui serait retenue par Hydro-Québec en aérien et le souterrain. Donc, c'est comme une différence de coût...

R. Oui, c'est ce que je comprends.

Q. [238] Donc, ce n'est pas cent pour cent (100 %) des coûts du souterrain?

R. C'est ce que j'ai compris.

Q. [239] C'est un différentiel. O.K.

R. C'est le différentiel. En fait, quand nous, peu importe, là, que ce soit de l'enfouissement ou du démantèlement, quand on reçoit un estimé de coûts par Hydro-Québec, par exemple, c'est relativement sommaire. C'est « Tant de main-d'œuvre, mettre, bon, des matériaux puis tout ça, donc il y a peut-

être quatre, cinq lignes, voici combien ça te coûte ». Ce n'est pas très ventilé et ce n'est pas dit non plus quand on reçoit, c'est le différentiel entre... Dans les discussions, j'ai fini par apprendre que c'est ça, là...

Q. [240] O.K.

R. ... mais oui, c'est ce que je comprends, c'est le différentiel. Oui.

Q. [241] Parfait. Donc, dans le cadre de ce dossier-ci, la Régie devra, bon, déterminer les conditions d'installation. Est-ce que pour la Ville il serait souhaitable que, par exemple, la Régie identifie deux ou trois types d'installations et que, avec des coûts ou sans coûts, et que la Ville, après, choisisse l'installation, les conditions qui lui conviennent davantage?

R. Bien oui, oui. Je pense qu'avec différentes options c'est sûr que c'est toujours mieux au conseil, après ça, d'avoir...

Q. [242] D'identifier les conditions qui seraient...

R. Bien, je pense que c'est mieux d'avoir des options que d'avoir une direction stricte, là.
Effectivement.

Q. [243] Un choix.

R. Oui, défini et unique. C'est clair. Pour moi, je

pense que c'est mieux d'avoir différentes options sur la table, toujours mieux.

Q. [244] Excellent. Donc, ça termine mes questions. Merci, Monsieur Larivée, pour votre témoignage. Est-ce que vous avez un réinterrogatoire, Maître Champagne?

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Non, je pense que je suis d'accord avec vous, Madame la Présidente. Plus il y aura d'options, le conseil de la ville, par résolution, alors plus ça sera facile pour la Ville d'opter pour les solutions proposées, pour ou contre, et ça sera toujours plus facile, en plus de ça, à monsieur Larivée de proposer, d'analyser la décision, les options, et à ce moment-là, ça sera le choix de la Ville ou d'opter pour l'aérien avec les options ou le souterrain avec les options.

11 h 54

LA PRÉSIDENTE :

Excellent. Alors, vous êtes donc libéré. Cela termine la preuve de la Ville de Terrebonne. Me

DANIEL CHAMPAGNE :

Oui. Ça termine effectivement la preuve de la Ville de Terrebonne.

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

Avec le témoignage de monsieur Larivée, j'aimerais me réserver la possibilité d'administrer une très courte contre-preuve qui serait par madame LaBadie, le cas échéant, au retour du lunch, mais j'en aurais pour à peine quelques minutes, mais je pense que c'est prudent pour nous de le vérifier. Et suite à quoi, on pourrait fixer l'heure du retour pour les argumentations.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Je sais que j'avais parlé avec maître Tremblay, j'avais demandé à monsieur le sténographe, puis je n'en fais pas de reproche, hier j'ai eu un problème avec ma tablette, mon iPad, je n'ai pas été capable d'imprimer. J'ai réessayé ce matin. De deux choses l'une, moi, j'avais suggéré à maître Tremblay qu'on reporte un petit peu plus loin la reprise cet après-midi pour que je puisse lire certaines parties seulement de la transcription. Je ne sais pas si ça vous convient. Ou que mon confrère finisse sa contre-preuve et qu'on recommence demain matin.

C'est ce que je suis en train de penser, étant donné que maître Levasseur (sic) n'est pas là, à la Cour d'appel, on aurait, moi et maître

Tremblay, l'avant-midi pour plaider, j'aurais plus de temps pour lire les notes sténographiques, qu'est-ce qui s'est dit ce matin. C'est la deuxième option qui me plairait le plus. Il y a quand même plusieurs pages. Il s'est dit beaucoup de choses ce matin concernant le témoignage de monsieur Larivée.

Je prends peut-être un petit peu mon confrère par surprise. C'était la première option. Mais s'il y a une contre-preuve cet après-midi, compte tenu qu'on finit à trois heures (3 h), je ne sais pas, peut-être que, moi, j'aimerais mieux l'argumentation, on ferait ça toute la même journée. Maître Tremblay et moi, tout l'avant-midi; maître LeChasseur. Puis si on a une courte réplique, bien, on est sûr de tout finaliser ça demain. On a fait la preuve. Il me semble qu'on pourrait décanter cet après-midi, si vous me passez l'expression. Moi, ça me conviendrait beaucoup personnellement. Il faut quand même que je les lise ces notes sténographiques là. Et il y a des passages fort importants. Moi, c'est ce que je suggère.

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

On n'a pas d'objection à procéder de cette façon-là. On n'aurait pas à procéder cet après-midi non

plus. Je trouve l'idée de dire, bien, faisons les plaidoiries d'un coup, évidemment on est favorable à ça, ça va de soi.

LA PRÉSIDENTE :

Excellent. Alors, on va effectivement procéder de cette façon. On va prendre une pause lunch. On va se retrouver à treize heures (13 h) pour entendre la contre-preuve. Et demain matin, on débute avec les plaidoiries. En ce qui a trait au dépôt de l'engagement numéro 1, je crois, vous avez parlé peut-être de la possibilité de le déposer d'ici à la fin de la semaine. Ce que la Régie pourra prévoir à ce moment-là, c'est la possibilité pour la Ville de faire des commentaires en ce qui a trait, par écrit, au dépôt de cette réponse à l'engagement numéro 1.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Parfait. Ce serait bien apprécié avec un délai. Je sais que monsieur Larivée s'en va en vacances. Vous êtes de retour de vacances quand? Non, bien, c'est parce que c'est lui qui va m'aider à faire les commentaires. Le vingt-six (26). Alors, si un délai pourrait m'être accordé, après le vingt-six (26) août.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Bien, si ce n'est pas trop demandé. Sinon je vais m'arranger autrement avec un autre ingénieur conseil.

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, c'est sûr qu'on va essayer de rendre une décision dans les meilleurs délais. Plus on retarde la date de début du délibéré, évidemment...

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Bien, si vous trouvez que c'est trop excessif, il n'y a pas de problème, je vais m'arranger autrement.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Je pense qu'on préférerait peut-être accorder un délai un peu plus court.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Ça va. Je n'ai pas de problème avec ça. Me

JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

Et ce qui pourrait peut-être faciliter, on va faire nos meilleurs efforts pour faire en sorte que madame LaBadie soit en mesure, au retour du lunch, verbalement de répondre le plus possible à l'engagement, quitte à ce qu'il y ait des chiffres

ou des coûts qui peuvent évidemment nécessiter un peu de travail plus précis. On va faire nos meilleurs efforts pour que toute l'information pertinente soit transmise...

LA PRÉSIDENTE :

Avant les plaidoiries.

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

En direct. Puis tout le monde étant présent. LA

PRÉSIDENTE :

Excellent.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Merci beaucoup pour tout, pour votre compréhension puis la collaboration de mon confrère.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien, Maître Champagne. Donc, on se retrouve à treize heures (13 h). Merci.

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE 13

H 10

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Maître Tremblay.

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

Je vais demander pour notre contre-preuve et pour la réponse à l'engagement 1 à madame Johanne

LaBadie de se présenter dans la boîte des témoins.
Et madame la greffière, je vais vous demander également de réassermenter madame LaBadie puisqu'elle avait été libérée de son premier serment.

CONTRE-PREUVE HQD

L'an deux mille treize (2013), ce sixième (6e) jour du mois d'août, A COMPARU :

JOHANNE LaBADIE, chef Projets ingénierie pour Hydro-Québec, ayant une place d'affaires au 1000, rue Michèle-Bohec, Blainville;

LAQUELLE, après avoir fait une affirmation solennelle, dépose et dit :

INTERROGÉE PAR Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

Q. [245] Madame LaBadie, pendant son témoignage, monsieur Larivée de la Ville de Terrebonne a fait longuement état du dossier du démantèlement du réseau existant le long de la rue Saint-Charles. Et sur la carte HQD-4, Document 2, c'est le passage qui est pointillé au sud, au bas de la carte, donc

qui part de la gauche de la carte jusqu'à la limite de la rue Bernard-Gagnon, entre des Migrateurs et Bernard-Gagnon.

La prétention de la Ville à cet égard est que c'est la Ville qui a procédé elle-même au démantèlement. C'est ce que dit par ailleurs le plan d'argumentation de la Ville.

Pour que l'on puisse bien comprendre ce qui s'est passé dans le cadre de ce projet, pouvez-vous expliquer à la Régie où était située l'ancienne ligne d'Hydro-Québec puisqu'elle n'est plus là? Expliquez où était située l'ancienne ligne et où, comment se situait-elle par rapport aux travaux effectués par la Ville?

R. L'ancienne ligne qui était la ligne pointillée, comme on a discuté depuis hier, le démantèlement s'est fait tout le long de ça, mais il y avait un... c'était une petite route, chemin de campagne qui longeait la rivière. Et lors des travaux d'aménagement de la route, il a fallu à certains endroits qu'ils rehaussent la rue et qu'ils ré-élargissent en fonction des critères. C'était quand même un assez large boulevard. Je n'ai pas les mesures exactes. Mais il y a quand même eu des travaux d'élargissement de la route comme telle.

C'est toujours resté dans l'emprise de la municipalité, mais il y a quand même eu des travaux qui ont été faits. Et dans le fond, les poteaux ne pouvaient rester à l'emplacement qu'il y avait avec le vieux chemin.

- Q. [246] Puisque les poteaux ne pouvaient pas rester dans l'emplacement de l'ancien chemin, quelles étaient les options disponibles à Hydro-Québec et quelle était la demande de la Ville face à ces poteaux qui devenaient encombrants?
- R. La Ville, dans le fond, comme on a cité hier avait demandé de retirer les poteaux. On a regardé la meilleure façon pour tous de pouvoir réaliser le tout. Et, ici, il y avait de l'alimentation qui était prise en avant lot. Ici, il n'y avait pas personne qui était sur le réseau. Et on revenait ici, comme je vous ai dit hier, au coin de Bernard-Gagnon et de Saint-Charles, il y avait une alimentation d'une maison qui était là. Alors, le tracé qui avait été fait était dans l'optimum aussi de répondre à la Ville et aussi de construire un réseau toujours au moindre coût en venant faire l'alimentation via le projet promoteur.
- Q. [247] Et au niveau des coûts de ces travaux-là pour Hydro-Québec, que se serait-il passé si la ligne

avait été réimplantée dans l'emprise du nouveau chemin, donc toujours sur Saint-Charles, mais un peu plus loin pour ne pas être sur la chaussée?

R. Les coûts, quand la Ville demande de faire un déplacement de rue, c'est que, dans le fond, on aurait calculé l'ensemble des coûts pour retirer les vieux poteaux et on aurait calculé l'ensemble des coûts pour réinstaller un réseau complet. Et il y a des facturations avec les différents critères qu'on a qui sont cinquante pour cent (50 %) à la Ville et cinquante pour cent (50 %) à Hydro-Québec.

Q. [248] Donc, il y aurait eu des coûts pour la Ville et pour Hydro-Québec dans l'un comme l'autre scénario...

R. Oui.

Q. [249] ... si je comprends bien votre témoignage?

R. Exactement.

Q. [250] Maintenant, Madame LaBadie, je vais vous demander de répondre à l'engagement numéro 1 qui est, je le rappelle :

Fournir l'évaluation des coûts de démantèlement du réseau triphasé existant de la limite de Charlemagne jusqu'au coin Bernard-Gagnon et Saint-Charles incluant jusqu'à l'autre côté

de la voie ferrée qui est du côté de
Charlemagne

13 H 15

R. Ça, c'est toujours quand même un préliminaire de coûts. On n'est pas dans l'ingénierie détaillée. On a fait ça quand même assez rapidement. La partie de démanteler la partie aérienne du réseau ici et ici, on avait évalué à quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) qui était aussi incluse dans le scénario côté sud. Ça fait que, ça, ce sont les coûts qui étaient identifiés.

Dans la partie si on regarde de pouvoir faire ici la partie en souterrain, si on faisait le réseau biterne, on a évalué les coûts à, avant le trente pour cent (30 %), à un ajout de deux cent mille dollars (200 000 \$) et si on vient rajouter le montant, c'est le deux cent mille (200 000 \$) plus le trente pour cent (30 %), ça fait que c'est deux cent, presque deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$).

Dans ça, dans le fond, ce qu'on a besoin de rajouter, ce sont différents poteaux parce que si on a deux lignes qu'on doit avoir en souterrain, on doit avoir les montées qu'on appelle les LAS, les montées aériennes et souterraines latérales, et

puis on doit venir quand même ajouter des poteaux ici. Ce qu'il est important aussi de voir dans ça, c'est qu'on avait identifié, si on faisait un réseau trois phases, deux LAS, une LAS ici, montée aérienne au sud et une ici au nord. En mettant deux lignes, là je viens augmenter ça à quatre. Et le fait aussi là, la dernière information qu'on a eue à l'heure du dîner, c'est que la ligne qui est aérienne ici est considérée comme une ligne de relève, alors c'est possible même que je sois obligée de rajouter une autre LAS, ça fait que ce qui viendrait dire une possibilité totale le long de ici le chemin, possiblement rentré dans la partie de Charlemagne pour venir installer les montées aux poteaux, qu'on pourrait aller jusqu'à une possibilité de six poteaux pour pouvoir construire un réseau en souterrain

LA PRÉSIDENTE :

Pour le biterne.

R. Pour faire le biterne. Oui.

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

Q. [251] Très bien. Je vous remercie, Madame LaBadie.

R. Ça va.

LA PRÉSIDENTE :

C'est tout. Donc, ça termine votre contre-preuve.

Maître Champagne, est-ce que vous avez des questions?

CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DANIEL CHAMPAGNE : Oui, j'aurais quelques questions.

Q. [252] Alors, Madame LaBadie, vous avez mentionné, dans votre réinterrogatoire, qu'il y aurait eu des coûts supplémentaires pour la réinstallation des poteaux sur la partie pointillée du Chemin Saint-Charles. Êtes-vous capable de nous évaluer ces coûts-là?

R. Je ne peux pas évaluer aujourd'hui parce que je n'ai pas... je n'ai pas les coûts complets là de... avec la distance de la partie aérienne, mais c'est comme toutes les demandes de nature qu'on appelle 4-39 qui est les demandes... Là on arrive dans les conditions de service parce que c'est une demande qui arrive de la municipalité, c'est en fonction de toujours si on travaille au niveau de l'élargissement de rues ou tout ça, c'est toujours au frais de cinquante pour cent (50 %) à la Ville, cinquante pour cent (50 %) Hydro-Québec.

Q. [253] Donc, vous n'avez aucun chiffre à nous donner aujourd'hui concernant ces coûts-là.

R. Non parce que ce n'est pas la solution qui était optimale et ce n'est pas celle qu'on avait retenue

le fait qu'on a utilisé le parcours via le projet promoteur.

Q. [254] Vous avez parlé un petit peu plus tard dans votre témoignage des LAS. Juste me rappeler qu'est-ce que c'est ça premièrement des LAS?

R. C'est le poteau de liaison qu'on utilise pour faire le lien entre la partie aérienne et le réseau souterrain.

Q. [255] Parfait. Et ces poteaux-là, est-ce que les poteaux existants n'auraient pas pu servir à ce relai-là entre le réseau aérien et souterrain, ceux qui sont déjà en place sur cette partie-là du Chemin Saint-Charles? Du promoteur, excusez.

R. Je n'ai plus le pointeur! Ce que vous voulez... la question, c'est à quel endroit là exactement? La partie ici?

Q. [256] Oui.

R. Il faut toujours... là je n'ai pas dans l'ingénierie détaillée, mais il faut toujours s'assurer la grosseur de nos poteaux qu'on doit utiliser pour accueillir les montées, ils sont toujours un peu plus gros parce qu'on a à recevoir les butées et la montée. Ça fait que là ce serait un calcul plus détaillé au niveau de l'ingénierie.

Q. [257] Donc, votre affirmation n'est pas encore

confirmée par rapport aux poteaux existants.

R. Vous voulez... je ne comprends pas, répétez votre question.

Q. [258] Bien, il y a des poteaux qui sont déjà existants?

R. Il y a des poteaux qui sont existants, oui, qui en ce moment ils ont un réseau qui traverse...

Q. [259] Oui.

R. ... la partie ici, oui.

Q. [260] Et vous ne savez pas s'ils doivent être changés ou non pour raccorder un réseau aérien ou souterrain.

R. Dans le détail que j'ai, il y a quand même un remplacement de poteaux de deux poteaux, mais je n'ai pas l'identification exacte des quels poteaux là. À la vitesse qu'on a quand même calculé ça, ce serait dans l'ingénierie détaillée qu'on pourrait reconfirmer si on remplace ou pas un des poteaux là au coin de Saint-Charles et juste au nord de Bernard-Gagnon.

Q. [261] Donc, c'est une estimation qui pourrait ne pas servir dans les faits si les poteaux existants sont capables de recevoir ce réseau-là, si vous permettez, d'aérien à souterrain.

R. L'ingénierie est toujours refaite en détail et le

calcul est refait aussi pour fournir à la Ville les bons montants.

Q. [262] Donc, en pratique, ça pourrait faire en sorte que ce calcul-là, que ces travaux-là ne soient pas nécessaires.

13 h 21

R. C'est possible, mais à ce moment-ci, je ne peux pas répondre à la question.

Q. [263] Ici, vous m'excuserez, parce que c'est un petit peu technique pour moi, mais si on utilise les poteaux qui sont déjà existants sur le terrain du promoteur, est-ce qu'on aura besoin à ce moment-là d'implanter des poteaux sur le chemin Saint-Charles pour cette connexion-là?

R. Je vous dirais que c'est vraiment à l'ingénierie détaillée qu'on va pouvoir le faire. Aussi ce qui est important c'est que tous les poteaux LAS qu'on appelle, les têtes de câbles doivent être accessibles en tout temps pour l'utilisation des jointeurs et la réparation. Alors, il faut absolument qu'ils soient aussi disponibles, ce qui n'est pas le cas sur le poteau du coin de la maison qui est sur le terrain du citoyen avec l'installation actuellement d'une clôture.

Q. [264] Donc, votre évaluation du coût du

démantèlement repose avant tout sur une évaluation de l'ingénierie d'Hydro-Québec, évaluation que vous n'avez pas avec vous, c'est exact?

R. L'ingénierie détaillée, je n'ai pas l'évaluation à ce moment-ci, ça sera toujours lors de la décision s'ils veulent qu'on pousse, qu'on aille de l'avant vers la solution, c'est celle qui va être calculée et proposée à la Ville.

Q. [265] Donc, cette évaluation peut ne jamais être utile pour l'enfouissement, pour l'enfouissement des, excusez, du réseau de distribution?

R. Veuillez clarifier la question, je ne comprends pas la question.

Q. [266] Est-ce que cette évaluation de coûts, là, pour le réseau triphasé va être utile dans les faits si l'ingénierie d'Hydro-Québec décidait que les travaux ne sont pas nécessaires? Parce que vous m'avez dit dans votre témoignage, là, c'est très technique pour moi, là, peut-être que je suis à côté du sujet, mais vous m'avez dit que votre évaluation est tributaire de l'évaluation des travaux par l'ingénierie d'Hydro-Québec. C'est exact?

R. C'est toujours, dans tous les cas c'est tributaire le calcul qu'on présente après, il y a toujours un

préliminaire de coûts et ensuite c'est lorsqu'on fait l'ingénierie détaillée avec l'ensemble des mesures et les plans qui sont scellés par les ingénieurs qui nous permet de voir exactement le matériel, les distances, les heures, monteurs, etc., c'est à ce moment-là qu'on peut présenter à la Ville après les coûts réels avec les facturations des travaux civils qu'on a avec les entrepreneurs.

Q. [267] O.K. Et je vais reformuler ma question. Et actuellement ces plans et devis, là, de l'ingénierie d'Hydro-Québec n'existent pas?

R. Les plans en aérien, la proposition qui a été faite pour un réseau trois phases sur chemin Saint-Charles a été faite. La partie détaillée de l'ingénierie en souterrain n'a pas été complétée parce que c'est toujours des coûts supplémentaires et du temps qui est demandé par les gens d'Hydro-Québec pour pouvoir soumettre les coûts.

Q. [268] Parfait. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Maître Champagne.

Me DANIEL CHAMPAGNE :

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Maître Legault.

INTERROGÉE PAR Me LOUIS LEGAULT :

Q. [269] Merci, Madame la Présidente. Bonjour, Madame LaBadie. Juste revenir encore une fois, je ne suis pas dans le brouillard, je suis dans le marécage. Alors, je veux vraiment comprendre. Bernard-Gagnon, le réseau qui a été démantelé, le pointillé, ce qui reste de réseau sur Bernard-Gagnon jusqu'à Charlemagne, voie ferrée, c'était un réseau existant, ça, c'était la continuation du réseau qui était déjà en place sur Saint-Charles?

R. C'est exact.

Q. [270] Bon, o.k. Et donc, qui a été démantelé jusqu'à l'intersection de Saint-Charles et BernardGagnon approximativement, là?

R. Le démantèlement, c'est exact, on parle toujours de Migrateurs jusqu'à ici, la partie ici est toujours existante et la partie qui est vraiment vivante, le trois phases est ici et la partie qui est ici qui est demeurée, là, c'est jusqu'à quelque temps, quand je suis retournée, là, la maison est placardée, mais lors du démantèlement de la zone entre Migrateurs et Saint-Charles, cette... on avait conservé le réseau ici, le petit bout pour

être capable d'alimenter lumières de rue et la maison et le garage qui étaient sur le coin.

Q. [271] C'est ça. Alors, où sur la carte, sur le plan que vous nous montrez, la photo aérienne, où on voit tours d'habitation projetées, le petit rectangle, en dessous de ça, excusez-moi l'expression, on est juste sur une projection, mais il y a actuellement une résidence avec un garage, mais qui sont placardés, ça ne sera plus, ça va être démolé ou j'imagine que le promoteur l'intègre lui dans son projet des deux tours, là, bon?

R. C'est exact.

Q. [272] Or, vous aviez donc maintenu le réseau à cet endroit-là aux fins que ces clients-là d'Hydro-Québec continuent à bénéficier du service?

R. C'est exact.

Q. [273] Bon. Alors, quand vous avez fait des travaux additionnels de raccordement suite au démantèlement sur Saint-Charles, la liaison qui vous avez faite qui passe à travers le terrain du promoteur Héritage c'est uniquement cette section-là qui est nouvelle, qui a été construite?

R. Cette section-là est nouvelle, oui, en trois phases et il y a aussi eu la section ici en trois phases qui était mono.

Q. [274] Qui était mono. O.K. Je comprends. Alors, c'était une ligne monophasée et, là, c'est un réseau trois phases qui est là maintenant?

R. Oui.

13 h 27

Q. [275] Parfait. Et ma compréhension, quand je discutais avec le témoin de la Ville ce matin à l'effet que dans la mesure où ça serait un réseau biterne qui serait installé sur Saint-Charles, notre compréhension est la bonne, que tout ça pourrait disparaître, ou devrait disparaître, s'il y avait un réseau biterne sur Saint-Charles.

R. C'est les informations obtenues du planificateur.

Q. [276] O.K. Et ces travaux-là, donc, je comprends que c'est les travaux qui ont été faits d'installer un trois phases et l'espèce de bouclage qui se fait sur le terrain du promoteur, c'est tout à fait concomitant avec les travaux de déplacement de lignes. Donc, deux mille dix (2010), si je ne me trompe pas, là, ces travaux-là ont été faits.

R. Deux mille dix (2010) ou deux mille onze (2011).

Q. [277] Deux mille dix-deux mille onze (2010-2011).

R. Dans la partie qu'on a complété les travaux.

Q. [278] Parfait. Et dans le montant de cent quatre mille dollars (104 000 \$) estimé, on comprend que

les coûts totaux et finaux n'ont pas encore été conclus mais est-ce que ce cent quatre mille dollars là (104 000 \$) incluait, je vous ai peut-être déjà posé la question mais juste pour être certain, les coûts de démantèlement y inclus les coûts de la ligne triphasée nouvelle?

R. C'était inclus dans les coûts.

Q. [279] C'était inclus dans les coûts.

R. Oui.

Q. [280] Et êtes-vous en mesure de nous dire approximativement, je comprends que vous n'avez pas mais, au niveau proportion, coûts de démantèlement versus coûts de construction de cette section de ligne triphasée, est-ce que sur cent quatre mille (104 000 \$) ça représente quarante pour cent (40 %)? Est-ce que ça représente, est-ce que c'est possible de nous le dire ou...?

R. Là, à ce moment-ci, je n'ai pas le détail exact. Je ne veux pas m'avancer.

Q. [281] On va juste le savoir quand les coûts finaux seront déterminés.

R. Oui, oui. C'est là qu'on va voir la partie où on va indiquer « installation de réseau » au lieu d'avoir juste le démantèlement.

Q. [282] Parfait. Et je profite de votre passage dans

le « box » des témoins pour préciser une chose, une information qu'on n'a pas au dossier mais juste m'assurer que ma compréhension est bonne. Dans la dernière version, la pièce HQD-1, Document 7 en liasse, qui a été produit plus récemment, donc le tableau de comparaison des coûts biternes, triphasés, souterrains, la nouvelle version, on voit que le coût des poteaux en biterne est de neuf mille neuf cents dollars (9 900 \$), neuf mille soixante-quinze (9 075 \$) pour le triphasé. Donc le différentiel est très, très petit à ce moment-là. Moi, ce que je veux m'assurer c'est que le montant que vous avez annoncé, de cinquante (50 000 \$) à soixante mille dollars (60 000 \$) pour des poteaux esthétiques, ça, c'est en tenant compte que ça serait du triphasé. Si on installait du biterne aérien avec des poteaux esthétiques, d'abord est-ce que ça existe des poteaux esthétiques pour le biterne?

R. Non.

Q. [283] J'en n'ai aucune idée.

R. Non, excusez.

Q. [284] Bon, alors, oui, répondez d'abord à cette question-là. Ça n'existe pas.

R. Les poteaux esthétiques on installe un trois phases

sur le béton ou sur le poteau d'acier, alors le biterne n'est pas une solution possible pour les poteaux esthétiques.

Q. [285] Alors si c'était une ligne biterne aérienne, il n'y a rien à faire pour la rendre plus belle, elle serait sur des poteaux de bois avec des traverses de bois.

R. Ou des traverses esthétiques qui pourraient alléger un petit peu...

Q. [286] Ou des traverses esthétiques.

R. ... la partie des traverses, c'est exact.

Q. [287] Parfait, ça complète mes questions, merci.

INTERROGÉE PAR LA PRÉSIDENTE :

Q. [288] Merci, Maître Legault. Peut-être juste pour être bien certaine d'avoir identifié les coûts, le quarante-cinq mille (45 000 \$) dont vous nous avez parlé c'est le coût qui serait lié au démantèlement du réseau qui ne serait plus nécessaire s'il y avait un réseau biterne. Et ça, c'est des coûts qui avaient déjà été évalués dans le cadre de d'autres options ou...?

R. Dans le cadre de l'option sud, quand on avait regardé, voir les alternatives pour passer de ce côté-ci, on avait calculé déjà le démantèlement.

Q. [289] O.K.

R. Pour pouvoir y aller, le calcul que ça serait, pour pouvoir le démanteler et le reconstruire conforme.

Q. [290] O.K. Et pour le réseau souterrain biterne.

R. Oui.

Q. [291] C'est des coûts de deux cent mille (200 000 \$) plus trente pour cent (30 %) de plus que les coûts qui sont déterminés approximativement, là, pour le triphasé?

R. C'est exact.

Q. [292] O.K. Et avec un réseau souterrain biterne ce n'est pas quatre poteaux supplémentaires, quatre poteaux qui seraient nécessaires mais six poteaux.

R. Possibilité jusqu'à six pour voir au niveau de la relève si je peux être capable de la prendre ailleurs que passer par le chemin Bernard-Gagnon, s'il y a possibilité, mais sinon on peut aller jusqu'à une possibilité de six poteaux de LAS quand même à construire, à installer.

Q. [293] O.K. Je n'aurai pas d'autres questions, on vous remercie...

R. Merci.

Q. [294] ... pour votre second témoignage. Alors vous êtes pour une deuxième fois libérée. Donc, cela termine, Maître Tremblay, votre preuve.

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Alors donc, on se revoit demain matin à compter de neuf heures (09 h 00) pour le début des plaidoiries. Alors on vous souhaite une bonne fin d'après-midi. À demain.

AJOURNEMENT

SERMENT D'OFFICE :

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office, que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNE:

Sténographe officiel. 200569-7